



RAPPORT D'ACTIVITÉ

DE L'OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



Coryphelle argentée (*Flabellina lineata*)
© Benjamin Guichard / OFB





P. 6

ÉDITOS

P. 8

L'ÉTABLISSEMENT

- L'Office français de la biodiversité
- Organigramme de l'établissement
- Une gouvernance ouverte aux réseaux d'acteurs de la biodiversité
- Temps forts

P. 24

MISSIONS ET ACTIONS

- Prévenir et lutter contre les atteintes à la biodiversité
- Développer la connaissance et l'expertise
- Appuyer les politiques publiques
- Préserver les espaces protégés
- Mobiliser la société et appuyer les acteurs

P. 56

FONCTIONS SUPPORTS

P. 69

LEXIQUE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SYLVIE GUSTAVE DIT DUFLO

En tant que Présidente du Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité (OFB) depuis 2021, j'ai à cœur de défendre la préservation du vivant dans notre pays. Dans le cadre de ma fonction d'élue locale comme vice-présidente de la région Guadeloupe, j'ai pu constater l'érosion alarmante de notre biodiversité. C'est avec détermination que je m'engage, chaque jour, pour faire de la biodiversité une priorité nationale et notamment pour mettre en lumière le sujet des Outre-mer, si essentiels à notre patrimoine naturel.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude envers les agents de l'OFB, qui œuvrent sans relâche pour préserver et restaurer notre biodiversité. Leur engagement sans faille et leur expertise sont la clé de voûte de notre action commune en faveur du vivant.

L'OFB est bien plus qu'un établissement public, c'est la maison de tous les acteurs concernés par la biodiversité, aussi bien dans les Outre-mer que dans l'Hexagone. Notre Conseil d'administration, composé de 43 membres, a pour mission de fédérer tous les acteurs de la biodiversité afin de faire de l'OFB un acteur de référence pour la préservation du vivant, tout en conciliant les usages.

Le Conseil d'administration de l'OFB a amorcé de nombreux chantiers en 2022, et nous sommes fiers des avancées réalisées. Nous avons notamment œuvré

pour concourir à la transition écologique dans les prochaines années, en adoptant un ensemble d'instruments opérationnels, en tête desquels figure le Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2025, signé avec l'Etat le 18 janvier 2022. Ces objectifs, porteurs d'espoir pour notre biodiversité, guideront nos actions pour les années à venir.

Le cap que se fixe l'OFB est ambitieux, car les enjeux en matière de protection de la biodiversité imposent une action résolue pour la préservation et la restauration du vivant. Ainsi, nous poursuivrons notre mission avec détermination et engagement pour relever ces défis cruciaux.

Les actions de l'OFB illustrent notre capacité à mobiliser, y compris dans le cadre de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe, dont j'ai aussi l'honneur de présider le conseil d'administration, et qui contribue à relever le défi de la reconquête de la biodiversité dans un territoire, qui fait partie d'un des 35 « point chauds » (hot spots) mondiaux de la biodiversité.

Je forme le vœu que les enjeux de la biodiversité irriguent tous les secteurs de notre société. La préservation du vivant ne peut être l'affaire d'une poignée d'acteurs, mais doit devenir l'engagement collectif de chacune et chacun d'entre nous, des entreprises aux collectivités en passant par la mobilisation citoyenne.

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



OLIVIER THIBAUT

L'année écoulée a été très structurante pour la concrétisation de notre mission de préservation de la biodiversité, tant en métropole que dans les Outre-mer. Cela n'aurait pas été possible sans l'action de Pierre DUBREUIL et sans le travail et le professionnalisme de l'ensemble des agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) dont l'engagement au service de notre patrimoine naturel contribue à la lutte contre les menaces croissantes que subissent les écosystèmes.

Pour préserver et restaurer la biodiversité sur l'ensemble du territoire français, en métropole et dans les Outre-mer, nous agissons aux côtés de l'État et de ses services déconcentrés, mais aussi auprès des usagers de la nature, les professionnels, les associations et les citoyens. L'OFB est au cœur d'un réseau d'acteurs impliqués dans le Vivant.

La sécheresse de 2022 a eu de nombreux impacts sur notre territoire. L'OFB s'est fortement mobilisé pour appuyer les services de l'État en effectuant des contrôles dans les départements concernés par des restrictions d'usage de l'eau. Cette situation a mis en évidence une nouvelle fois les défis auxquels nous devons faire face pour expliquer les enjeux et enrayer le déclin de la biodiversité sur le territoire français, aggravé par le réchauffement climatique. Tous les milieux sont touchés, terrestres, aquatiques et marins. Pour répondre à ces défis, nous avons besoin de la mobilisation de toute la société afin de transformer nos pratiques et de réduire notre impact sur l'environnement.

C'est dans cette optique que l'OFB a participé activement au One Ocean Summit, à l'initiative

du Président de la République française. Ce sommet, qui s'est tenu à Brest en février 2022, a réuni 84 pays autour de l'objectif ambitieux de protéger 30 % des terres et des mers du monde d'ici à 2030. L'OFB a aussi accompagné les diplomates, scientifiques et experts français dans les négociations de la 15^e Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique (COP15 Biodiversité) qui s'est tenu à Montréal en décembre 2022, sous l'égide des Nations unies.

Le développement de la connaissance environnementale est primordial pour l'OFB. Nos agents constatent et analysent les changements dans la biodiversité, renforçant notre compréhension locale et aidant à prévenir les atteintes. En 2022, l'Observatoire national de la biodiversité a révélé qu'en France, 66 % des espèces de papillons de jour ont disparu d'au moins un département depuis le siècle dernier. Ce chiffre met en évidence que la collecte de données joue un rôle essentiel en permettant d'intervenir de manière ciblée sur les milieux et espèces menacés.

Enfin, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2025 de l'OFB, signé avec l'État, illustre notre volonté de nous engager collectivement au service de la préservation de la biodiversité. Ce contrat dresse une feuille de route claire et les objectifs précis à atteindre. Sa déclinaison a guidé nos actions et réalisations tout au long de l'année.

C'est à travers cette vision stratégique commune de nos enjeux et objectifs que nous pourrons construire un monde où la biodiversité est protégée et valorisée pour le bien de tous.



P. 10

L'Office français de la biodiversité

P. 14

Organigramme

P. 15

Une gouvernance ouverte aux réseaux d'acteurs de la biodiversité

P. 20

Temps forts 2022

L'Office français de la biodiversité

Préserver la nature

Créé le 1^{er} janvier 2020 par la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019, l'Office français de la biodiversité (OFB) intervient sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. L'établissement est au cœur de l'action pour la préservation du vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins, tant en métropole que dans les Outre-mer.

Une priorité : lutter contre l'érosion de la biodiversité face aux pressions exercées par la destruction et la fragmentation des milieux naturels, la surexploitation des ressources naturelles, les conséquences du changement climatique, les multiples pollutions et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

Face à l'ampleur des menaces qui pèsent sur la faune, la flore et leurs habitats, l'établissement a vocation à jouer un rôle de levier en mobilisant un ensemble d'acteurs, de décideurs et de citoyens autour de la biodiversité : État, collectivités territoriales, associations, entreprises, scientifiques, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, pratiquants des sports de nature...

L'OFB est responsable de cinq missions complémentaires :

- La police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage
- La connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages
- L'appui à la mise en œuvre des politiques publiques
- La gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels
- L'appui aux acteurs et la mobilisation de la société



Agents de l'OFB travaillant à la reconnaissance d'indices de présence de chauve-souris.
© Philippe Massit / OFB



Entrée en vigueur du Contrat d'objectifs et de performance de l'OFB

Signé par les ministres de tutelle le 18 janvier 2022, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) détermine le cadre d'action de l'OFB sur cinq ans, affirmant son rôle d'opérateur national de référence pour l'eau et la biodiversité.

À partir des priorités des pouvoirs publics, le COP définit quatre orientations stratégiques données à l'OFB :

- concourir à la transition écologique,
- agir dans les territoires,
- avancer avec l'ensemble des partenaires,
- bâtir une culture d'établissement en partageant une vision commune.

La perte de biodiversité et le changement climatique sont intrinsèquement liés. L'OFB entend répondre à ces deux défis de notre siècle en œuvrant pour une transition écologique qui se fasse pour et dans le respect du vivant.



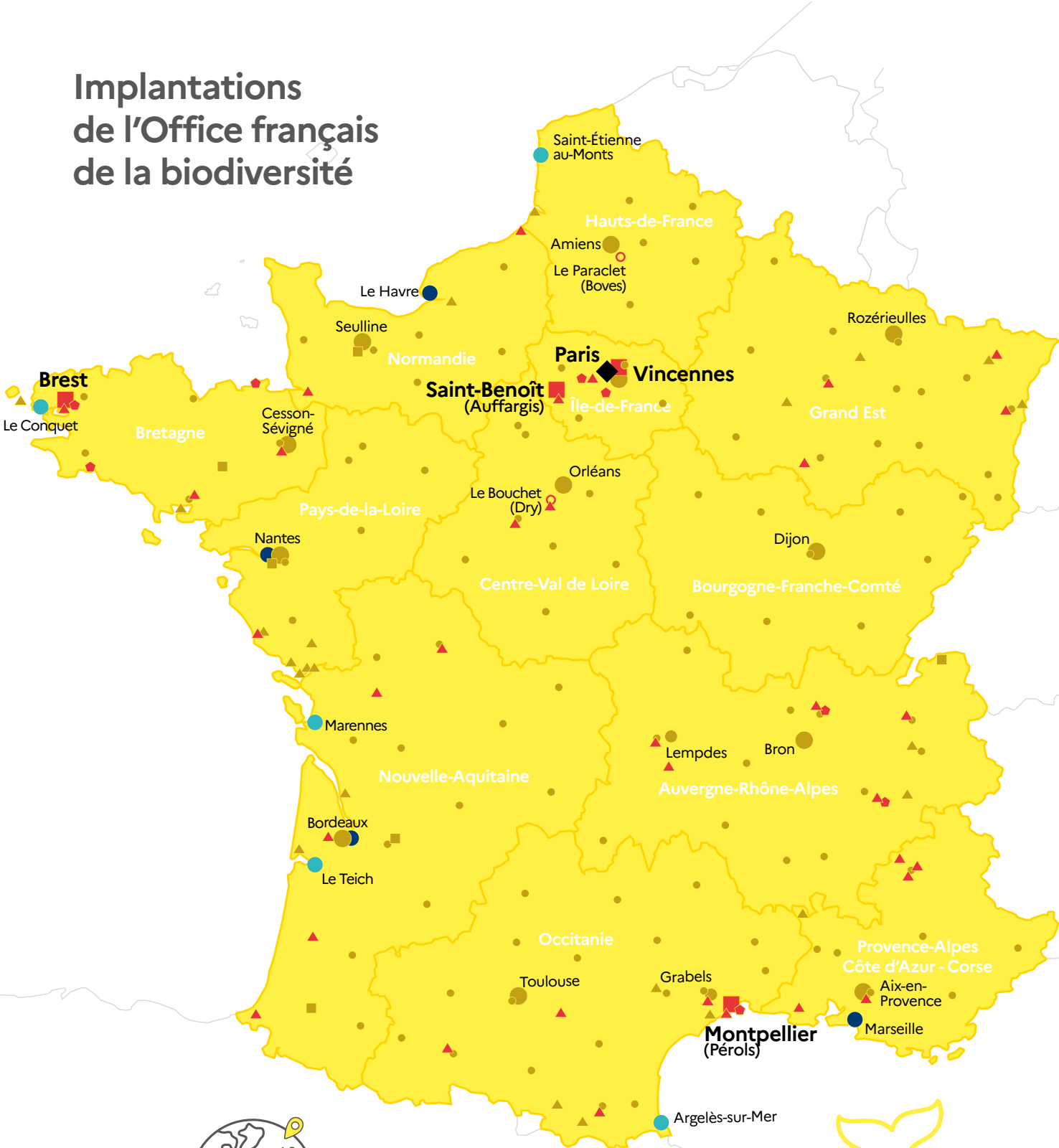
Aster maritime (*Aster tripolium*) et puccinellie maritime (*Puccinellia maritima*)
© Xavier Harlay / OFB

Des compétences adaptées à la diversité des enjeux

Pour remplir ses missions, l'OFB s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires : inspecteurs de l'environnement, ingénieurs, spécialistes et experts thématiques, vétérinaires, techniciens, personnels administratifs... L'établissement compte 3000 agents, dont environ 2000 agissent sur le terrain en métropole et dans les Outre-mer.

L'OFB est un établissement à la fois national et territorial grâce au maillage spatial de ses directions régionales, de ses services départementaux, de ses délégations territoriales en Outre-mer, de ses délégations de façade, de ses unités spécialisées, de ses brigades mobiles d'intervention, de ses parcs naturels marins...

Implantations de l'Office français de la biodiversité



Office français de la biodiversité - Rapport d'activité 2022



PLUS D'INFOS

ST-PIERRE ET MIQUELON

St-Pierre-et-Miquelon

GADELOUPE

Le Lamentin

MAYOTTE

Tsingoni Pamandzi

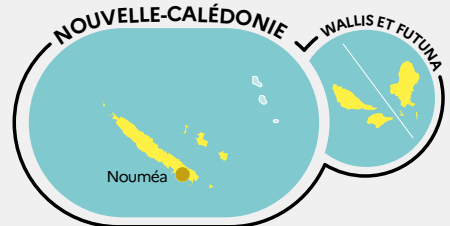
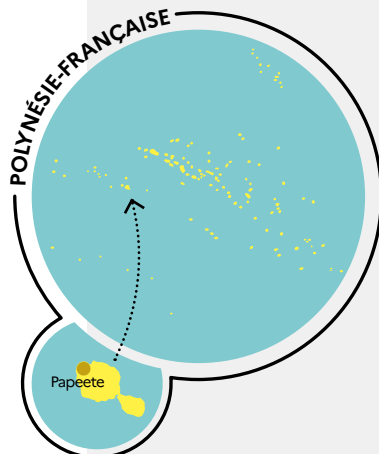
LA RÉUNION

St-Denis



Sites OFB

- ◆ Sièges de l'OFB
- Site national
- Ingénierie économie et biodiversité
- Centre de formation
- ▲ Pôle d'études et de recherche
- ◆ Patrimoine
- Sièges de la direction (inter)régionale ou de la délégation territoriale et ● antenne associée
- Service (inter)départemental
- Unité technique connaissance
- Unité spécialisée migrateurs
- ▲ Réserve et site naturel
- Délégation de façade
- Sièges de Parc naturel marin ou Agoa



EN CHIFFRES

5
sites
nationaux

2
centres
de formation

11
directions
régionales (DR)

1
direction
interrégionale

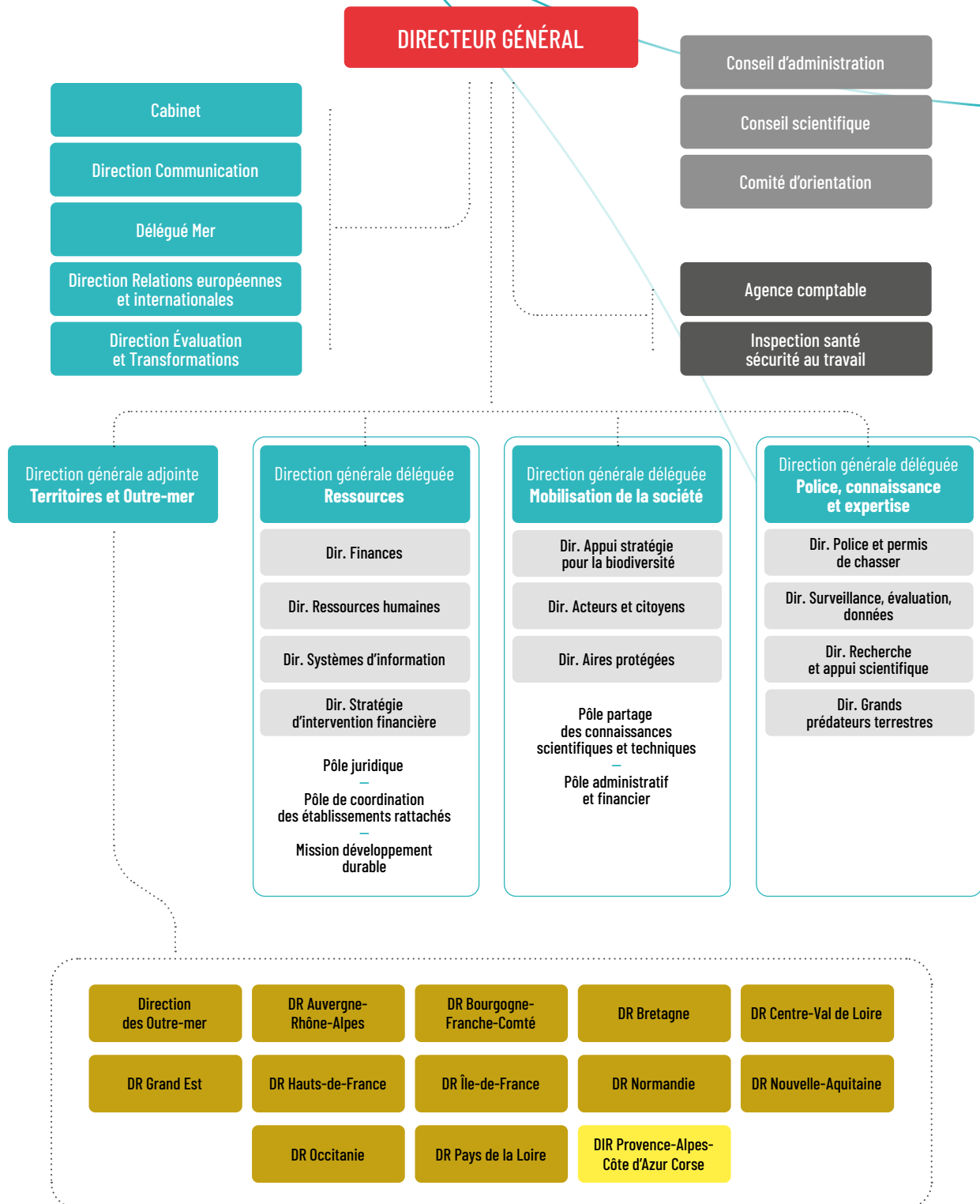
8
parcs naturels
marins

1
direction
des Outre-mer

90
services
départementaux
(SD)

- 2 services interdépartementaux
- 4 brigades mobiles d'intervention réparties sur tout le territoire hexagonal, et une brigade mobile d'intervention grands prédateurs terrestres
- 3 unités spécialisées migrateurs amphihalins
- 6 services départementaux ultra-marins dont un mixte avec le parc national de La Réunion
- 3 délégations de façade maritime métropolitaine (DFM)
- 5 délégations territoriales ultra-marines (Antilles, Guyane, Océan Indien, Polynésie française et Nouvelle-Calédonie compétente pour Wallis et Futuna)
- 8 parcs naturels marins (PNM)
- Agoa, le sanctuaire de mammifères marins aux Antilles
- 28 réserves gérées ou co-gérées
- Des pôles d'études et de recherche sur les espèces et les milieux

Organigramme



Une gouvernance ouverte aux réseaux d'acteurs de la biodiversité

L'Office français de la biodiversité compte plusieurs instances de gouvernance destinées à coordonner le pilotage de l'établissement et ses orientations. Leur composition reflète la diversité des acteurs dans le champ de la biodiversité. Trois instances ont vocation à établir les orientations structurantes et les faire partager par tous : le Conseil d'administration, le Conseil scientifique et le Comité d'orientation. Une instance consultative, intitulée Conférence des aires protégées, rassemble les grands réseaux nationaux d'aires protégées.

Le Conseil d'administration

Définir les grandes orientations et la politique de l'établissement

Composé de 43 membres, le Conseil d'administration (CA) délibère sur les orientations stratégiques et la politique générale de l'établissement. Il approuve le budget initial et ses modifications, les conventions et marchés ainsi que les subventions ou concours financiers. Il est consulté sur la création de nouvelles catégories d'aires marines, et sur les projets de création de parcs naturels marins.

Deux commissions spécialisées, composées chacune de 12 administrateurs, ont été créées en son sein :

- **la Commission des interventions** qui délibère sur la conclusion de toute convention et sur l'attribution de toute subvention ou concours financier relevant du programme d'intervention de l'OFB, entraînant un engagement de dépenses supérieur à 1 million d'euros ;
- **la Commission des finances et de l'audit** qui délibère sur l'attribution des marchés de fournitures ou de travaux dont le montant est supérieur à 3 millions d'euros et des marchés de service dont le montant est supérieur à 1 million d'euros, hors exceptions prévues par le code de la commande publique. Elle étudie également pour avis le budget initial et rectificatif, examine le compte financier de l'établissement, porte une appréciation sur la qualité du contrôle interne budgétaire et comptable et fait toutes propositions tendant à l'amélioration de ce dernier.



Myrtilles
© Pascal Dunoguez / OFB

En 2022, le CA a été amené à délibérer sur le programme d'intervention de l'OFB, sur son schéma pluriannuel de stratégie immobilière, ainsi que sur la convention de mise en œuvre du rattachement des parcs nationaux à l'OFB. Il s'est également prononcé sur des questions aussi diverses que le transfert des activités des laboratoires d'hydrobiologie à l'OFB, le renouvellement de l'Unité commune PatriNat, la candidature de l'OFB aux programmes LIFE « Stratégique Nature » et « Espèces marines mobiles » auprès de l'Union européenne, les mécénats de la Garantie mutuelle des fonctionnaires (GMF), de la Fondation Engie et de la Française des jeux, ou encore la convention constitutive de l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France.»



Amaryllis posé sur de la callune.
© Philippe Massit / OFB

Une grande diversité d'acteurs

Le Conseil d'administration de l'OFB comprend :

- des représentants de l'État, représentants des ministres chargés de l'environnement, de l'agriculture, de la mer, du budget, de l'intérieur, de la recherche et de l'Outre-mer et l'administrateur supérieur des terres australes et antarctiques françaises ;
- des représentants d'établissements publics nationaux œuvrant dans le champ des compétences de l'OFB : Agence de l'eau Seine-Normandie, Parc national des Cévennes, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), Office national des forêts (ONF), Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) ;
- des personnalités qualifiées ;
- des représentants d'organisations professionnelles agricoles et forestières : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), Fédération des syndicats de forestiers privés (Fransylva) ;
- des représentants d'autres secteurs économiques : Mouvement des entreprises de France, Comité national des pêches maritimes et des élevages marins ;
- des représentants d'associations agréées de protection de l'environnement : France nature environnement (FNE), Humanité et Biodiversité, Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) ;
- des représentants d'organismes gérant des espaces naturels : Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Comité de gestion de la zone côtière Ouest de Nouvelle-Calédonie ;
- des représentants des instances cynégétiques et de la pêche de loisir : Fédérations départementales des chasseurs de l'Isère, du Loir-et-Cher et de Meurthe-et-Moselle, Fédération nationale de la pêche en France ;
- des représentants des comités de bassins : Guyane, Rhône-Méditerranée ;
- des représentants des collectivités territoriales : Région Guadeloupe, Conseil départemental de Côte-d'Or, Mairie de Saint-Venant ;
- des représentants élus du personnel de l'établissement ;
- et des parlementaires.

Présidente et vice-présidents du Conseil d'administration (au 31/12/2022)

Sylvie Gustave dit Duflo

Présidente

Élue le 21 octobre 2021

Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe, Sylvie Gustave dit Duflo siège au sein du Conseil d'administration de l'OFB en tant que vice-présidente de Régions de France et vice-présidente du Conseil régional de Guadeloupe. Elle est également présidente de la commission environnement de la Région.

Sandrine Bélier

1^{ère} vice-présidente

Élue le 3 mars 2020

Juriste spécialisée en droit de l'environnement, auparavant députée européenne et membre de la commission nationale du débat public, Sandrine Bélier représente l'ONG Humanité et Biodiversité dont elle est directrice depuis 2016.

Hubert-Louis Vuitton

2^{ème} vice-président

Élu le 3 mars 2020

Ancien président du Conseil d'administration de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et vice-président de la Fédération nationale des chasseurs, Hubert-Louis Vuitton représente la Fédération départementale des chasseurs du Loir-et-Cher et la Fédération régionale des chasseurs de Centre-Val de Loire.

André Flajolet

3^{ème} vice-président

Élu le 30 novembre 2021

Maire de la commune de Saint-Venant depuis 1989, André Flajolet a également été député de la 9^e circonscription du Pas-de-Calais de 2002 à 2012. Il est aussi président du comité de bassin Artois-Picardie.

Présidente de la commission des finances et de l'audit

Régine Touffait

**Secrétaire générale de la direction
forêts et risques naturels à l'Office
national des forêts**

Élue le 22 juin 2022

Écologue et botaniste de formation, Régine Touffait a commencé son parcours professionnel au Conservatoire du littoral. Elle poursuit son parcours à l'Office national des forêts (ONF) en tant que responsable de l'unité territoriale de Villers-Cotterêts en Picardie, en charge notamment de la gestion multifonctionnelle de la forêt domaniale de Retz. Responsable nationale des travaux forestiers, elle rejoint la direction générale de l'ONF. Elle est maintenant secrétaire générale au sein de la direction métier des forêts et des risques naturels.

Présidente de la commission des interventions

Sandrine Rocard

**Directrice générale de l'Agence
de l'eau Seine-Normandie**

Élue le 6 juillet 2021

Ancienne élève de l'École polytechnique, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, Sandrine Rocard a encadré des services de l'État chargés de l'environnement et de l'eau dans la Somme puis à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Au ministère de l'écologie, elle a dirigé l'équipe chargée de la politique de l'air et de la lutte contre le changement climatique à la direction de la prévention des pollutions et des risques. Exerçant ensuite à la Cour des comptes, elle en est nommée magistrate en 2013.

Le Conseil scientifique (au 31/12/2022)

Le Conseil scientifique assiste le Conseil d'administration dans la définition de la politique scientifique de l'établissement. Constitué de 25 membres dont deux sont des personnels de l'établissement à l'expertise scientifique reconnue, le Conseil scientifique contribue à l'évaluation des activités en matière de recherche et d'exploitation des résultats.

Frédérique Chlous Présidente Élue le 24 juin 2020

Professeure d'ethnologie appliquée à l'environnement et anthropologue, Frédérique Chlous est également directrice du département scientifique « Homme et Environnement » du Muséum national d'Histoire naturelle. Frédérique Chlous pilote aujourd'hui plusieurs réseaux sur les sciences participatives au sein du Muséum et avec le ministère de la Culture. Elle participe à la plateforme Océan Climat et a participé au groupe liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Jean-Michel Gaillard Vice-président Élu le 24 juin 2020

Spécialiste en écologie évolutive, Jean-Michel Gaillard est directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et professeur à l'université de Lyon 1. Ses travaux visent à comprendre les processus évolutifs qui régissent les populations de grands mammifères et à identifier les stratégies d'histoire de vie des espèces de vertébrés. À ce jour, il a publié plus de 350 articles.

Luc Abbadie Vice-président Élu le 24 juin 2020

Professeur à Sorbonne Université où il enseigne l'écologie générale, l'écologie fonctionnelle et la biogéochimie, Luc Abbadie intervient également à l'École d'affaires internationales de Sciences Po Paris, où il a créé un cours sur les applications de l'écologie. Il a été directeur scientifique adjoint à l'Institut écologie-environnement du CNRS et est actuellement directeur de l'Institut de la transition environnementale de Sorbonne Université.

Le Comité d'orientation

Le Comité d'orientation oriente stratégiquement le Conseil d'administration dans ses décisions.

Placé auprès du Conseil d'administration, le Comité d'orientation est chargé d'apporter une réflexion prospective sur l'action de l'établissement. Il est composé d'une part de 30 membres répartis en quatre collèges (territoires, humanités, mer, Outre-mer) et d'autre part de 10 citoyens.

Jérôme Bignon Président du Comité d'orientation Nommé par le CA le 10 mars 2021

Ancien député puis sénateur de la Somme, Jérôme Bignon est engagé depuis longtemps sur les sujets environnementaux, spécialiste des enjeux littoraux et des zones humides et littorales. Il a été président de l'Agence des aires marines protégées et du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

La conférence des aires protégées (CAP)

Instance consultative de 23 membres, la CAP rassemble les grands réseaux nationaux d'aires protégées. Elle a pour vocation de favoriser l'émergence de propositions et d'avis à l'OFB en matière d'espaces naturels.

Elle favorise également l'expression de besoins communs aux gestionnaires et le développement de synergies entre familles d'aires protégées, ainsi que le partage de retours d'expérience entre les réseaux d'aires protégées. Enfin, elle est amenée à formaliser des positions collectives contribuant à dynamiser la mise en œuvre de la Stratégie nationale des aires protégées.

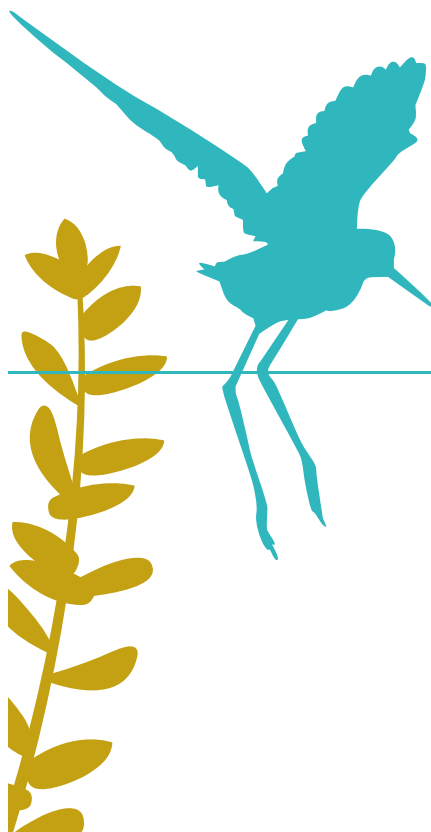
La gouvernance des parcs naturels marins ainsi que du sanctuaire Agoa relève des conseils de gestion. Ces instances locales dédiées, composées de représentants des acteurs du milieu marin, agissent sur délégation du Conseil d'administration de l'OFB.



Des instances internes de décision et de pilotage

Les instances internes ont vocation à garantir une prise de décision rapide et une bonne circulation de l'information. Elles s'articulent autour de deux instances qui ont un rôle primordial sur les sujets stratégiques et opérationnels :

- **Le comité exécutif (Comex)** est une instance décisionnelle. Il rassemble le directeur général, la directrice générale adjointe Territoires et Outre-mer, les trois directeurs généraux délégués et les directeurs rattachés au directeur général.
- **Le comité de direction (Codir)** est une instance de réflexion et de partage de l'information, sollicitée par le comité exécutif en amont de la prise de décision pour la compléter et l'élaborer de façon collégiale, ou en aval pour appuyer sa mise en œuvre. Le Codir réunit les directeurs nationaux et régionaux, ainsi que les membres du Comex, l'agent comptable et l'inspecteur sécurité et santé au travail. Des agents de l'OFB peuvent y être conviés sur un point donné de l'ordre du jour.



Temps forts 2022

18 janvier

Approuvé par le Conseil d'administration fin 2021, le **Contrat d'objectifs et de performance** (COP) de l'OFB est signé par les ministres de tutelle : Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Bérangère Abba, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité. Le COP donne un cadre sur cinq ans à l'établissement.

9 - 11 février

L'OFB participe activement au **One Ocean Summit** qui réunit à Brest plus de 40 pays et des acteurs du monde maritime autour de la préservation des océans. L'animation d'ateliers, les rencontres, les stands et expositions sont autant de moyens déployés par l'OFB pour favoriser le changement de regard sur l'océan et faire connaître les enjeux de la protection des milieux marins.



17 février

L'OFB et l'ADEME signent un accord cadre de 3 ans pour intégrer pleinement les liens entre enjeux de climat et de biodiversité dans leurs actions respectives au service de la transition écologique : prendre en compte la biodiversité dans le développement des énergies renouvelables ou dans l'affichage environnemental des produits alimentaires, accompagner le « zéro artificialisation nette », etc.

15 et 16 mars

Le 1^{er} Forum du Life ARTISAN, « Le climat change, adaptons-nous avec la nature » rassemble 400 participants à Lille. L'événement marque une étape clé dans la mobilisation autour des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN), en posant les fondations d'un réseau d'acteurs : collectivités, entreprises, associations, gestionnaires d'espaces naturels, etc.



23 juin

Le « **MOOC Entreprises et Biodiversité : passer à l'action** » est mis en ligne, fruit d'une coopération entre la LPO et le Mouvement des entreprises de France, avec le soutien financier de l'OFB. Cette plateforme gratuite d'apprentissage



doit aider les entreprises à mettre en place des actions collectives et coordonnées pour favoriser la prise en compte des enjeux de biodiversité.

25 juillet

Alors que 70 départements sont concernés par des mesures de restriction des usages de l'eau durant l'été, l'OFB lance une opération nationale de mobilisation, alliant contrôle et sensibilisation. La médiatisation des opérations de contrôle sur le terrain donne une résonance forte aux enjeux de la gestion de l'eau et explicite le rôle des arrêtés sécheresse dans la préservation des usages prioritaires.



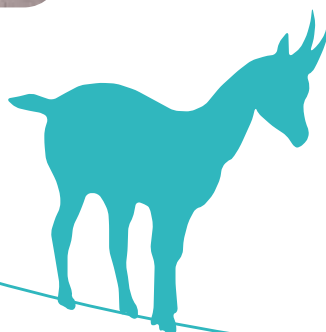
© Philippe Massit / OFB

22-28 août

À Arles, l'OFB est partenaire de la 3^e édition du festival **Agir pour le vivant**, un événement mêlant culture, art et débats autour des enjeux de transition écologique. C'est l'occasion pour l'établissement de participer au brassage d'idées autour des changements transformateurs : participation à une table ronde « Être citoyen du vivant », journée de travail aux côtés de philosophes, sociologues, économistes sur la question de la relation au vivant comme levier de mobilisation.

Septembre

Une série de 30 courtes vidéos et de 19 fiches est mise en ligne sur le site lafabriquedespandemies.com. Issus du film éponyme, ces contenus pédagogiques explicitent les liens entre biodiversité et santé humaine. L'OFB a co-financé le développement de la plateforme pédagogique à destination des enseignants du second degré ainsi que des ressources également accessibles par le grand public.



13 - 14 octobre

Organisée par l'OFB, la 4^e édition du Forum Biodiversité et Économie rassemble 725 participants, principalement issus d'entreprises et d'associations qui souhaitent s'engager en faveur de la biodiversité. Les 6 parcours thématiques et 64 ateliers proposés visent à renforcer la capacité d'action des entreprises et instaurer un réseau vertueux entre acteurs économiques.

www.ofb.gouv.fr/forum-biodiversite-economie



© Philippe Massit / OFB

22 - 24 novembre

L'OFB est au rendez-vous du **Salon des maires et des collectivités locales** au Parc des expositions, Porte de Versailles à Paris. Le stand propose aux élus la découverte de solutions pour agir en faveur de la biodiversité et des citoyens, en plus de conférences mettant en lumière des retours d'expérience inspirants pour des territoires plus résilients.



© Philippe Massit / OFB

5 - 6 décembre

« L'herbe est-elle toujours plus verte ailleurs ? », telle est la question posée pour aborder la complexité de la gestion de l'impact du loup sur les activités humaines, lors de la 4^e Conférence internationale LIFE WolfAlps EU – France. L'OFB et le Parc national du Mercantour prennent une place active dans la diffusion du webinaire et le partage d'expériences entre pays concernés.

www.lifewolfalps.eu/fr



RESERVEZ LA DATE !
CONFERENCE LIFE WOLFALPS EU 2022



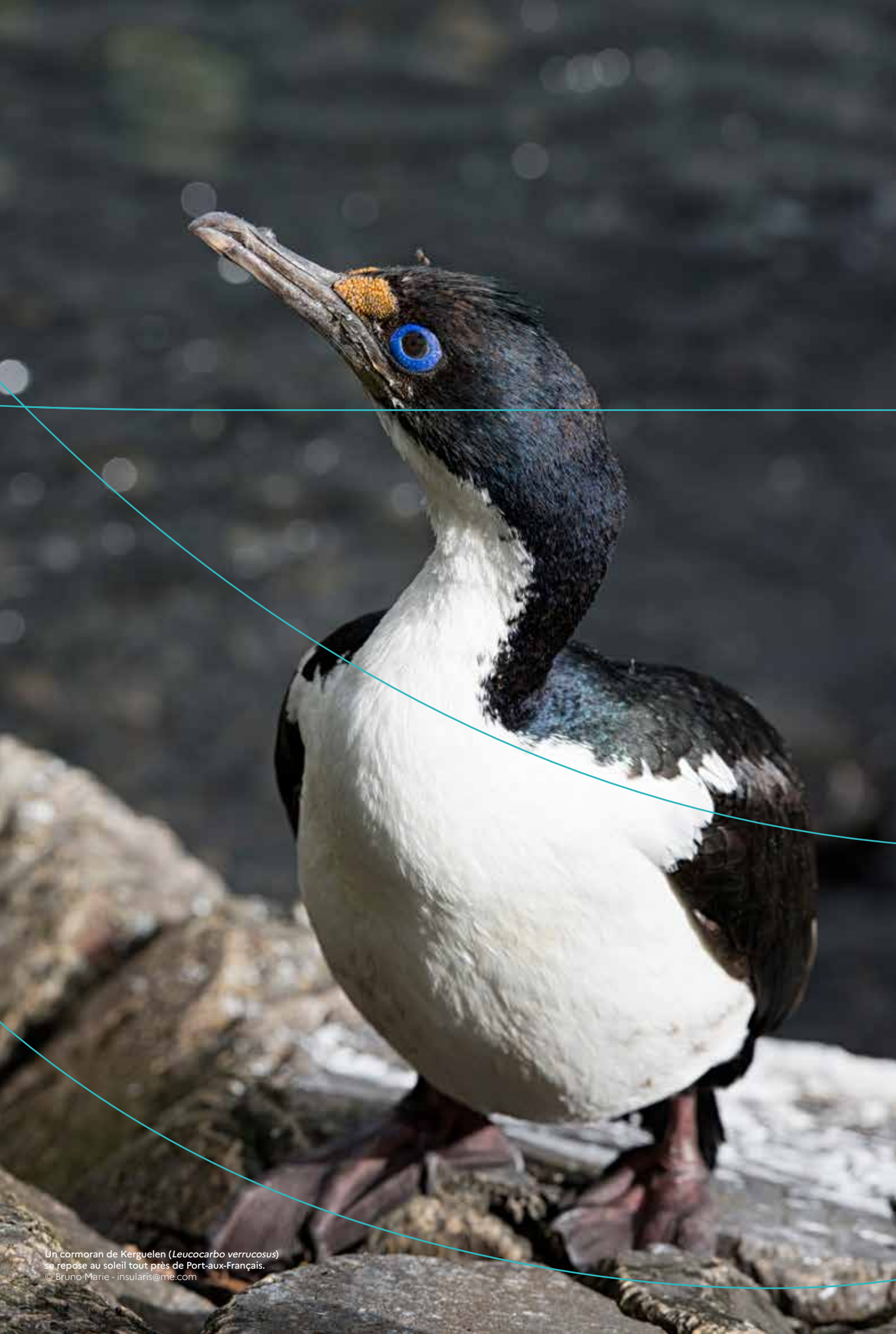
7 - 19 décembre

L'OFB participe à la **15^e Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique** (COP15 Biodiversité) qui se tient à Montréal, sous l'égide des Nations unies. L'établissement accompagne les diplomates, scientifiques et experts français dans

les négociations internationales, et organise des événements parallèles valorisant notamment l'expertise de terrain dans les aires protégées.



© Denis Charissoux / OFB



Un cormoran de Kerguelen (*Leucocarbo verrucosus*) se repose au soleil tout près de Port-aux-Français.
© Bruno Marie - insularis@me.com



P. 26

**Prévenir et lutter contre
les atteintes à la biodiversité**

P. 32

**Développer la connaissance
et l'expertise**

P. 40

Appuyer les politiques publiques

P. 48

Préserver les espaces protégés

P. 52

**Mobiliser la société
et appuyer les acteurs**

Prévenir et lutter contre les atteintes à la biodiversité

La tourbière de Chapelle-des-Bois est un site Natura 2000
et une zone humide d'une richesse exceptionnelle.
© Sébastien Lamy / OFB

De la prévention à la lutte contre les atteintes à l'environnement, près de 1 700 inspecteurs de l'environnement de l'OFB apportent leur expertise technique, surveillent le territoire, sensibilisent les usagers, montent des opérations pour contrer le trafic d'espèces, recherchent et constatent les infractions, etc. En complément, l'établissement a été fortement sollicité en 2022 sur les enjeux liés aux crises sanitaires et à la sécurité à la chasse.

EN CHIFFRES

21 394

contrôles

(soit + 2 % qu'en 2021)

16 158

**missions de surveillance
du territoire**

(+ 39 %)

5 546

**enquêtes judiciaires,
dont 818 sur la gestion quantitative
de la ressource**

(+ 498 %)

3 589

**verbalisations
par timbre-amende**

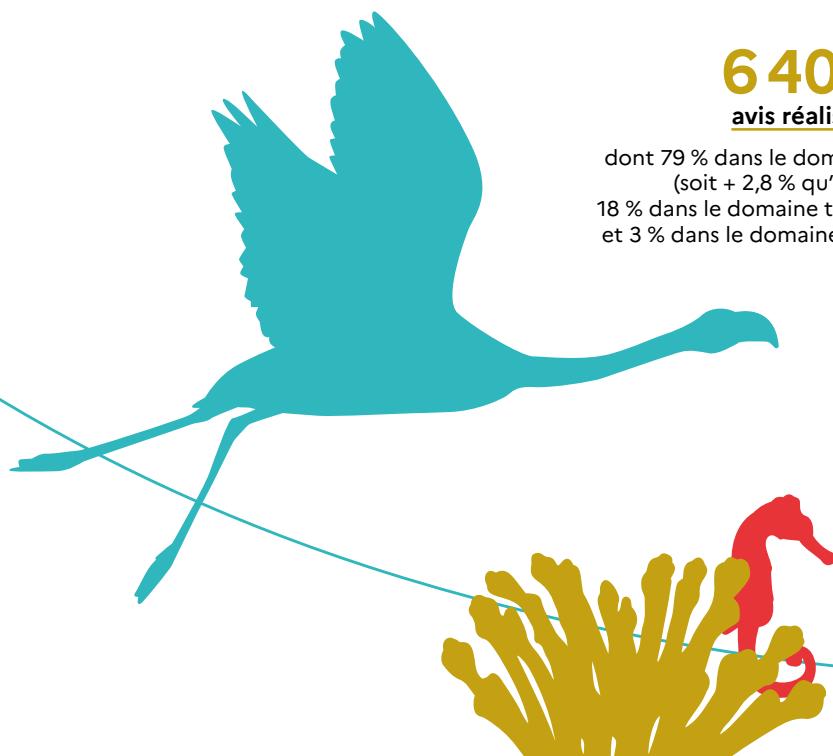
362

avertissements judiciaires

6 405

avis réalisés

dont 79 % dans le domaine aquatique
(soit + 2,8 % qu'en 2021),
18 % dans le domaine terrestre (+ 7,7 %)
et 3 % dans le domaine marin (+ 5,7 %)



Lutter contre les trafics d'espèces

3^e activité illégale la plus lucrative après le commerce de drogues et des armes

La France a adhéré à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) en 1978. À l'OFB, le réseau CITES compte désormais plus de 250 agents. Ce réseau est organisé de façon pyramidale : un responsable national, et des correspondants régionaux et départementaux formés sur cette thématique.

En novembre 2022, l'OFB a figuré dans la délégation française de la Conférence des parties (COP 19) CITES au Panama. L'établissement participe également à des groupes de travail internationaux aux côtés de la douane. Ces événements aident à orienter les actions en fonction des espèces concernées par les trafics et des nouvelles techniques de fraudes détectées. Le commerce illicite d'anguilles représente les enjeux financiers les plus importants. Les tortues d'Hermann sans origine légale sont vendues en très grande quantité. L'évolution des ventes d'animaux de compagnie comme les grands perroquets, les reptiles ou les petits félins, est aussi préoccupante.



Le trafic d'espèces croît en France. À l'échelle mondiale, cette activité criminelle est estimée à 23 milliards de dollars par an. © SD973 / OFB

Une opération à grande échelle contre le commerce de la faune marine

Entre mars et novembre 2022, 67 contrôles ont été menés par les inspecteurs du réseau CITES de la région Occitanie. Cette opération a débouché sur 21 procédures judiciaires. Près de 1 700 spécimens ou parties d'animaux ont été saisis au cours de cette opération intitulée « Galuchat », en référence au cuir de poisson utilisé en ébénisterie ou en maroquinerie.

Parmi ces saisies, les dents et mâchoires de requins protégées par la CITES occupent une place importante. Elles sont commercialisées comme objets de décoration ou pour la bijouterie à destination de la France alors qu'elles ont été prélevées sur des animaux classés en danger d'extinction par l'UICN. De même, les importations illégales de corail, transformé lui aussi en décoration ou en bijoux, témoignent d'une utilisation frauduleuse de cette espèce.

Malheureusement les saisies réalisées lors de cette opération ne représentent qu'une partie de ce qui a été commercialisé illégalement sur le territoire national en 2022. La surexploitation des océans est devenue un thème central des discussions au sein des instances internationales depuis plusieurs années.

EN CHIFFRES

5 500

spécimens saisis

dont 833 vivants (servals, caracals, tortues terrestres, etc.)

2 700

objets ou parties d'espèces animales

(espèces naturalisées, ivoire d'éléphant, corne de rhinocéros, coraux, etc.) saisis ?

Prévenir et participer à la gestion des crises sanitaires concernant la faune sauvage

Grippe aviaire : l'OFB est sur le terrain et aux côtés des éleveurs

Si l'influenza aviaire sévit depuis plusieurs années, c'est la première fois que la maladie a frappé autant hors période hivernale, et la faune sauvage en particulier. Face à cette situation exceptionnelle, la mobilisation du réseau Sagir a été exemplaire. Ce réseau de surveillance des maladies des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres repose sur un partenariat entre les fédérations des chasseurs et l'OFB. En France métropolitaine, 3 150 oiseaux morts ont ainsi été collectés et analysés, soit trois fois plus qu'en 2021. Le taux de positivité s'est élevé à 25 %, soit 2,5 fois supérieur aux taux des années précédentes.

Plusieurs espèces d'oiseaux marins ont été touchées : les goélands, les mouettes rieuses, les fous de Bassan, mais aussi les vautours fauves. Les chiffres inquiètent et alarment les propriétaires d'élevage domestique. Pour la première fois, des agents de l'OFB ont été réquisitionnés par la préfecture pour définir les lieux d'enfouissement des volailles euthanasiées. En Pays de la Loire et notamment en Vendée, un territoire particulièrement touché par l'épidémie, une cellule psychologique a été mise en oeuvre.



2022 aura été marquée par une importante augmentation des cas de maladie et de mortalité liés à l'influenza aviaire chez des mammifères dans le monde.
© Philippe Massit / OFB



La circulation de la brucellose diminue : moins de 15% des bouquetins étaient positifs au test en 2022, contre environ 50% en 2013.
© Anne Van de Wiele / OFB

La lutte contre la brucellose se poursuit

La brucellose est une maladie qui se transmet entre ruminants sauvages et domestiques. En 2012, deux cas étaient découverts chez des humains ayant consommé du fromage frais au lait cru dans le massif du Bargy (Haute-Savoie). Depuis, pour éviter la contagion, les agents de l'OFB réalisent des captures de bouquetins chaque année, une cinquantaine environ, pour les tester et éliminer ceux qui sont positifs à la bactérie.

Début 2022, un troupeau entier de vaches a dû être abattu après que l'une d'entre elles ait été testée positive à cette souche de bactérie. La préfecture et la filière agricole se sont mobilisées rapidement et ont demandé l'accélération des opérations sur les bouquetins du Bargy. En un an, plus de 135 bouquetins ont été capturés vivants pour être analysés, soit trois fois plus que l'année précédente.

L'autre événement notoire concerne l'extension de la zone de positivité, avec un cas recensé sur le massif des Aravis, en face du Bargy.

Lutter contre la dégradation des milieux naturels

Sécheresse 2022 : une mobilisation de l'OFB à la hauteur de l'évènement

L'OFB appuie les services de l'État dans la gestion des crises liées à la sécheresse, particulièrement sévère en 2022. Son appui se concrétise par la surveillance des petits cours d'eau en tête des bassins versants, via l'observatoire Onde, et par le développement d'outils de prévision des ressources en eau avec des chercheurs. Les résultats des observations Onde et des prévisions sont régulièrement présentés en comité national « ressource en eau », ainsi qu'en comités départementaux au cours desquels des mesures de restriction des usages de l'eau sont prises par les préfets.

Tout au long de l'année, l'OFB exerce également des missions de sensibilisation et de police sous l'autorité administrative et judiciaire, pour veiller au respect des mesures réglementaires de restriction d'usage de l'eau engagées. Le 25 juillet, en accord avec la tutelle, l'établissement a lancé pour la première fois une opération de sensibilisation et de contrôles à l'échelle nationale. Cette opération a mobilisé pendant plusieurs semaines 81 services départementaux avec l'appui des brigades mobiles d'intervention.

Cette campagne inédite a renforcé la présence de l'établissement dans les médias et a mis en lumière les missions qu'il porte sur la gestion de l'eau, notamment en répondant à plus d'une cinquantaine de demandes de la presse et en accueillant deux ministres et deux secrétaires d'État en visites officielles sur le terrain, début août.

CHIFFRES CLÉS

SUIVIS ONDE

29 168

observations

soit le chiffre le plus élevé depuis 2012

OPÉRATION SÉCHERESSE

+ de **11 000**

contrôles

donnant lieu à environ 15 % d'infractions ou manquements



Contrôle des usages de l'eau
© Philippe Massit / OFB



TÉMOIGNAGE

Plénière d'ouverture, intervention de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.
© Philippe Massit / OFB

Christophe Béchu

ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

« La sécheresse particulièrement marquée cette année a rendu nécessaires des mesures d'urgence exceptionnelles sur la quasi-totalité du territoire national. Je tiens à saluer la mobilisation inédite des services de l'OFB pour sensibiliser le plus grand nombre tout en rappelant les enjeux de la réglementation et les sanctions encourues. Cet épisode nous rappelle l'urgence à agir face aux enjeux du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Chaque territoire devra s'adapter au changement climatique, en s'appuyant sur le travail de planification écologique que ce gouvernement a initié. »



Œuvrer pour une chasse plus sécurisée

Cap sur la sécurité

L'OFB a densifié son réseau interne d'agents « sécurité à la chasse » formés à cette problématique et aux enquêtes en cas d'accident. Jusqu'à présent, il comptait un référent national et un correspondant par département. En 2022, 29 correspondants régionaux s'y sont ajoutés. Ils vont former et coordonner les correspondants départementaux.

Lors du salon Game Fair dédié à la chasse, l'OFB a renseigné les visiteurs sur la réglementation de la chasse et sur la sécurité. Il a insisté sur le respect de l'angle des 30°, à l'intérieur duquel on constate le plus de ricochets lors de l'emploi de munitions. Il est donc nécessaire de définir et de respecter cet angle, notamment en utilisant des piquets de délimitation permettant de le matérialiser sur le terrain, et cela pour tout chasseur posté lors de tout acte de chasses collectives au grand gibier. L'OFB a distribué des piquets orange à cet effet.

Le nouveau logiciel d'inscription au permis de chasser a été expérimenté, donnant la possibilité de s'inscrire en ligne. Il sera déployé en 2023.

EN CHIFFRES

En 2022, à l'examen du permis de chasser

38 186
candidats

24 699
ont réussi l'examen

Taux de réussite : 72,33%

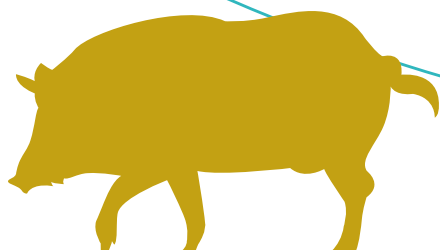
Suspensions en hausse

Le Code de l'environnement permet depuis 2019 la suspension du permis de chasser, qui constitue une mesure conservatoire dans l'attente d'une décision pénale, en cas d'incident ou d'accident de chasse. Les faits visés sont les incidents matériels graves avec mise en danger de la vie d'autrui, ainsi que les accidents mortels ou corporels.

Suite à la constatation d'un incident ou d'un accident, il appartient à la direction de l'OFB de prendre cette décision. La suspension est ensuite éventuellement confirmée par le procureur de la République. Entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022 (qui est l'année cynégétique, liée à l'ouverture et à la fermeture de la chasse), 8 morts, 87 blessés et 104 incidents graves ont été dénombrés. Parallèlement, sur l'année civile 2022, du 1^{er} janvier au 31 décembre, ont eu lieu 35 suspensions, contre 20 en 2021 et 12 en 2020. La suspension, qui est encore loin de couvrir tous les incidents et les accidents, tend donc à se généraliser.



Approvisionnement du magasin d'un fusil semi-automatique.
© Philippe Massit / OFB



Développer la connaissance et l'expertise

Mieux comprendre les espèces, les milieux, les services rendus par la biodiversité et les menaces qu'elle subit est essentiel pour protéger le vivant. En 2022, l'établissement a soutenu ou conduit des projets de recherche novateurs avec ses partenaires, dans ses pôles R&D, ou via des appels à projet. L'établissement a développé de nouveaux outils de traitement des données environnementales. La France devient ainsi le 3^e pays contributeur du portail mondial des données sur la biodiversité.

Comprendre le fonctionnement des espèces et des milieux

SCANS-IV : 4^e campagne de surveillance de la mégafaune marine de l'Atlantique nord-est

Depuis le premier survol en 1994, le rythme des campagnes SCANS (*Small Cetaceans in European Atlantic waters and the North Sea*) s'est accéléré. Six ans après SCANS-III, cette quatrième campagne a couvert à l'été 2022 les eaux maritimes de sept pays, de la Norvège au Portugal. La partie française, financée par l'OFB, a été réalisée par l'Observatoire Pelagis (La Rochelle Université - CNRS). En six semaines, plus de 5 000 observations de 17 espèces de cétacés ont été réalisées... dont une baleine bleue au large de La Rochelle !



Les observations se font de part et d'autre de l'avion grâce à des hublots-bulles.

© Nino Pierantonio / Tethys Research Institute



Les équipes françaises de SCANS-IV à l'aérodrome de Quimper.

© Benjamin Guichard / OFB



L'évaluation des espèces menacées est une priorité dans les Outre-mer

Trois nouvelles contributions se sont ajoutées à l'encyclopédie des espèces menacées pour les territoires ultra-marins : la Liste rouge pour la faune de Guadeloupe, pour les poissons récifaux de La Réunion, et pour la flore endémique des petits territoires d'Outre-mer (Wallis-et-Futuna, Saint-Martin, les îles Éparses, et Saint-Paul et Amsterdam). Ces listes sont un outil essentiel pour identifier les priorités de conservation, guider les politiques et les stratégies d'action. L'enjeu est fort : 12 % des espèces animales de Guadeloupe, par exemple, ne s'observent nulle part ailleurs sur terre. La réalisation de la Liste rouge nationale rassemble PatriNat, le Comité français de l'UICN, des dizaines d'experts naturalistes et les organisations les plus compétentes dans les territoires concernés.

Les récifs coralliens tropicaux ne couvrent qu'environ 0,1 % de la surface de la Terre mais abritent une biodiversité exceptionnelle.

© Julien Wickel



Une revue exhaustive de l'impact de la pollution chimique sur les récifs coralliens

Plus de deux ans de recherche auront été nécessaires pour publier la revue systématique « Effets écotoxicologiques des substances chimiques sur les coraux constructeurs de récifs tropicaux ». Ce rapport a fait suite à une saisine ministérielle visant à terme à améliorer la protection et la gestion des récifs coralliens. Il est remarquable par la quantité d'informations synthétisées : 655 études issues de 148 documents, couvrant 9 familles de substances.

Grâce à l'expertise conjuguée du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et de l'OFB, les substances potentiellement toxiques pour ces organismes ont été identifiées. À charge de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail de proposer ensuite des mesures techniques et réglementaires pour ces substances.

L'OFB s'implique en force dans la préservation des populations piscicoles

Le 1^{er} juillet, les équipes de l'OFB aux côtés de Loïc Obled, directeur général délégué police, connaissance, expertise, ont participé à l'inauguration de la rivière de contournement de Malause : un des plus longs ouvrages piscicoles en France. Initié en 2017, ce projet a fait l'objet d'un protocole d'accord avec EDF, la DREAL de bassin et l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Dès le début, l'implication de l'établissement a été à la mesure des enjeux. Avec l'appui du pôle éco-hydraulique des directions en charge de la police et de la recherche de l'OFB et de l'Institut de mécanique des Fluides de Toulouse (IMFT), des agents des directions régionales Occitanie et Nouvelle-Aquitaine travaillent ensemble pour définir des solutions de mises en œuvre garantissant le franchissement piscicole.

Le barrage de Malause constitue le premier aménagement majeur lorsque l'on remonte la Garonne.

© OFB



TÉMOIGNAGE

Ludovic Cassan

Maître de conférences
au sein du pôle éco-hydraulique OFB-IMFT

« Les installations et compétences de l'Institut de mécanique des fluides de Toulouse ont été mobilisées via des approches par modèle réduit et modélisation numérique pour définir la pente et la géométrie des rugosités de la rivière de contournement, dont la pleine adéquation a été confirmée après réalisation. »

Comment sera la forêt de demain ?

Signée fin 2022, la convention de coopération relative à un programme dédié à l'étude des interactions trophiques et dynamiques des communautés animales et végétales en forêt, formalise des années de collaboration entre l'OFB, l'Office national des forêts (ONF), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), La Rochelle Université, l'Université Claude Bernard Lyon 1, et VetAgroSup. Ce projet ambitionne d'apprécier les effets du changement climatique sur la dynamique de l'écosystème forestier : un enjeu fort pour la France dont un tiers de la superficie est couvert de forêts dont la valeur écologique, patrimoniale et économique est élevée.

Le site pilote est la forêt domaniale de Chizé, une forêt de 5 000 ha située en Poitou-Charentes, dont près de la moitié est classée réserve biologique intégrale depuis 2006. Les premières études initiées en 1976 portaient sur le chevreuil. Depuis, ce sont diverses communautés animales et végétales qui sont suivies, constituant un pôle d'étude sur la biodiversité forestière unique en France.

La diversité faunistique de la forêt de Chizé lui permet de faire partie du site Natura 2000 Massif forestier de Chizé-Aulnay.
© Tous droits réservés

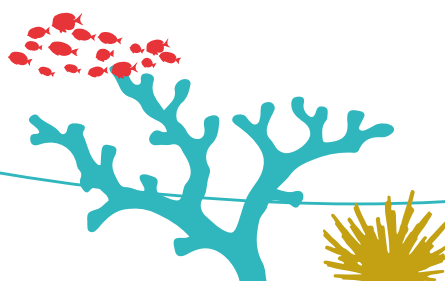


Depuis 1950, plus de 8 milliards de tonnes de plastique ont été produits dans le monde.
© Naomi Scholten / OFB

L'OFB soutient la recherche sur les microplastiques et les micropolluants

En association avec l'Ademe, l'établissement intervient en appui à la recherche sur la pollution par les plastiques au travers d'un appel à projets de recherche intitulé *Caractérisation et quantification des microplastiques en milieux continentaux - sols, eaux et transferts*. Quatre projets ont été retenus et vont courir jusqu'en 2025. Ce nouvel appel à projets s'inscrit dans la continuité des actions de l'OFB sur les micropolluants, portées avec les agences de l'eau dans le cadre du plan national sur les micropolluants piloté par le ministère chargé de l'écologie.

Ces appels ont pour particularité la mise en réseau des projets. Pour les micropolluants, trois nouvelles synthèses inter-projets ont ainsi été publiées en 2022 dans la collection *Comprendre pour agir* de l'OFB. Deux numéros sont destinés aux collectivités, intitulés respectivement *Micropolluants émis par les usages domestiques et l'artisanat : changer les pratiques pour mieux préserver l'eau*, et *Conduire un diagnostic micropolluants sur un territoire urbain*. Le dernier est destiné aux acteurs hospitaliers et de la santé.



Structurer et mettre à disposition les données environnementales

Arbres en forêt et papillons de jour : deux indicateurs contrastés

Les forêts composées d'arbres indigènes accueillent davantage d'espèces associées (faune, flore, champignons) en comparaison des peuplements composés d'essences introduites. Les essences indigènes ont donc une importance majeure vis-à-vis de la biodiversité. Le développement d'un indicateur d'abondance des espèces indigènes participe à la caractérisation de l'état des forêts de métropole. Actuellement en hausse, il indique une tendance favorable à la biodiversité. L'espèce avec le plus fort taux d'évolution est le Bouleau pubescent.

Un autre indicateur développé en 2022 concerne les papillons de jour. Il s'agit du premier indicateur sur les insectes publié par l'Observatoire national de la biodiversité. Cet indicateur montre le déclin des papillons en métropole depuis 20 ans.

EN CHIFFRES

INDICATEUR ARBRES EN FORÊT

Augmentation de **18,9 %**

de l'abondance des espèces communes d'arbres indigènes entre 2007 et 2017
49 essences indigènes communes suivies

INDICATEUR PAPILLONS

66 %

des espèces de papillons de jour ont disparu d'au moins un département depuis 20 ans
Les départements ont perdu 11 espèces en moyenne

Hub'eau s'élargit aux données d'écoulement des cours d'eau

L'outil Hub'eau (OFB/Bureau de Recherches Géologiques et Minières) a intégré une nouvelle interface de programmation d'application (API) pour fournir de manière automatisable l'ensemble des données de l'Observatoire national des étiages. Ces données résultent des observations visuelles de l'écoulement des petits et moyens cours d'eau réalisées par les agents départementaux. Depuis 11 ans, plus de 276 000 observations ont ainsi déjà été réalisées. Les données sur l'état des cours d'eau servent notamment au ministère de l'Intérieur pour prévenir les crises à venir.

En parallèle, l'OFB a initié la refonte de l'API Poissons qui diffuse les données piscicoles et environnementales collectées lors des opérations de suivi des pêches électriques à vocation scientifique.

EN CHIFFRES

12

API

23

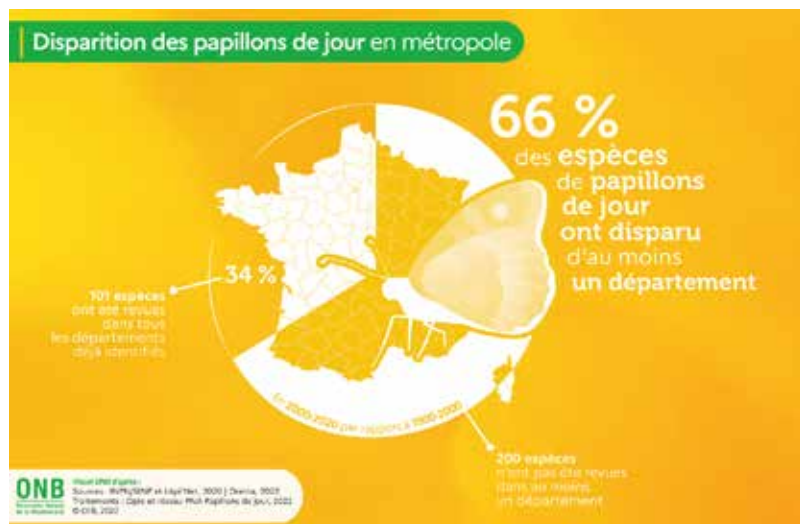
interrogations par seconde

(+ 22 % en 1 an)

600

millions d'observations et mesures

(+ 23 % en 1 an)



La France devient le 3^e pays producteur de données sur la biodiversité



premier anniversaire. Ce projet qui « raconte » la biodiversité de ces territoires, en valorisant les données sous forme d'indicateurs, a développé en 2022 un annuaire des programmes citoyens dans les territoires ultra-marins.

L'objectif de PatriNat, service commun entre l'OFB et le MNHN, est de rassembler, valider, diffuser et valoriser de grands volumes de données produits par de nombreux acteurs sur la biodiversité. Ces données sont intégrées dans l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN). L'OFB gère plus de 130 millions d'observations avec une dynamique importante (plus de 12 millions de nouvelles données par an). Ainsi, la France est devenue en 2022 le 3^e pays contributeur du portail mondial des données de biodiversité.

En parallèle, le Compteur de la biodiversité en Outre-mer a fêté son

L'OFB développe le nouveau site de traçabilité des ventes des produits phytopharmaceutiques

Créée en 2009, la Banque Nationale des Ventes de produits phytopharmaceutiques par les distributeurs agréés (BNV-D Traçabilité) est alimentée par les déclarations des bilans et registres annuels transmis aux agences et offices de l'eau. Depuis 2022, le site de la BNV-D permet d'explorer les données, d'en télécharger une sélection et de s'informer sur les actualités du sujet.

Ouvert à tous, ce nouveau site permet d'accéder aux données annuelles de ventes par département et d'achats par code postal. Ces données sont notamment exploitées par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement dans le cadre du suivi du plan Écophyto afin de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Une partie du site est réservée aux services de l'État afin de suivre les déclarations jour après jour.



EN CHIFFRES

EN 2021

44% des substances vendues sont des herbicides, **41%** des fongicides, **11%** des insecticides, **4%** autres

11% des ventes correspondent aux substances les plus préoccupantes

DEPUIS 2009

Substances actives totales vendues : **70 000t** en 2021 contre **63 000t** en 2009

Dont ventes de substances actives utilisables en agriculture biologique : **25 000t** par an en 2021, contre **8 000t** en 2009



L'OFB s'engage dans le projet européen Biodiversa+

Ce partenariat européen sur la biodiversité regroupe 80 partenaires de 40 pays, dont l'objectif commun est de créer des liens entre la science, les politiques publiques et les acteurs sur le terrain. Lancé fin 2021 pour une durée de sept ans, il est doté d'un budget de 800 M€.

L'OFB s'est engagé sur le volet « monitoring » de ce programme visant à harmoniser les méthodes de suivis de la biodiversité à l'échelle européenne. Les moyens européens mobilisés permettront à terme la création de 25 nouveaux CDD. Ces moyens supplémentaires concourent au pilotage des groupes de travail européens du programme et permettent ainsi de faire entendre la voix de la France. Ils servent également à accompagner les directions nationales et les services territoriaux sur le monitoring sur les milieux terrestres et marins.

En septembre 2022 s'est tenu un workshop européen à Madrid sur les priorités thématiques pour la surveillance.

© OFB



L'assemblée générale de Biodiversa+ s'est tenue en septembre 2022 à Madrid.

© OFB

Favoriser la cohabitation avec la faune sauvage

Des sangliers citadins...

Que faire lorsque des sangliers s'installent en zone périurbaine, comme c'est de plus en plus le cas ? En 2022, deux importants programmes de recherche ont commencé sur ce sujet : l'un porté par l'université de Bordeaux, pour comprendre les causes d'apparition de ces animaux en ville et les conditions de cohabitation avec l'homme. L'autre confié au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) de Montpellier, qui étudiera les moyens d'une gestion socio-écologique des populations de sangliers en se penchant sur leur écologie spatiale.

L'OFB a fait le lien entre les deux programmes tout en intervenant comme expert, fort de ses 40 ans d'expérience sur l'espèce sanglier : piégeage des animaux, manipulation, matériels de suivi, etc.

... aux volatiles montagnards

Nos montagnes sont peuplées de magnifiques oiseaux, comme les tétras lyres, lagopèdes et bartavelles. Depuis des années, des gestionnaires de domaines skiables, parcs nationaux, communes, fédérations de chasse s'engagent aux côtés de l'OFB pour équiper certains de ces animaux de balises GPS et suivre leurs déplacements.

Un exemple : dans la continuité des actions développées depuis 2017, une nouvelle convention de trois ans a été signée en 2022 sur le domaine skiable des Trois Vallées. Le Parc national de la Vanoise assure la capture et le suivi, l'OFB l'analyse scientifique des données, et les gestionnaires des domaines et les communes apportent un soutien financier. L'objectif : identifier les stratégies de survie des oiseaux et évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation.



Rencontre de deux marmottes.
© Benoit Girard / OFB

TÉMOIGNAGE

Matthieu Guillemin

Chef du service conservation et gestion durable des espèces exploitées de l'OFB

« Le colloque sur la gestion adaptative des espèces, de leurs habitats et de leur exploitation, organisé en décembre 2022, a réuni de nombreuses parties prenantes et des experts internationaux reconnus. Les débats ont été riches et sans tabous. C'était un moyen de relancer la dynamique. En effet, la mise en œuvre après 2019 en France de ce type de gestion, qui consiste à adapter les actions en fonction des connaissances disponibles et de l'état de conservation des populations et des habitats, avait généré interrogations et malentendus. Nous devons imaginer collectivement une organisation mieux conçue, qui s'appuie sur l'expérience internationale. »

Appuyer les politiques publiques

L'OFB intervient en appui des politiques publiques pour la protection de la biodiversité. Ces interventions s'opèrent à la fois à l'échelle des territoires – par exemple dans le cadre des outils de planification – et à l'échelle nationale, en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales : stratégie nationale biodiversité, stratégie nationale pour les aires protégées, intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles, grands prédateurs, etc. L'année 2022 a été marquée par une montée en puissance des interventions de l'établissement au niveau international, en complément des missions menées à l'échelle européenne.

Contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques publiques

Vive les sols vivants !

Selon la loi Climat et résilience de 2021, artificialiser un sol consiste à altérer durablement ses fonctions écologiques ou son potentiel agronomique par son occupation ou son usage. Avec cette définition et l'objectif « zéro artificialisation nette », la loi invite à réinventer les modes d'aménagement de nos territoires. Il s'agit, notamment en exploitant le patrimoine déjà bâti, de préserver les sols et ainsi nos capacités à répondre aux défis climatiques et écologiques. C'est aussi l'opportunité de repenser en profondeur, au sens propre comme au sens figuré, la place de la biodiversité en milieu urbain, en favorisant le retour de la pleine terre.

Dans ce contexte, l'OFB joue un triple rôle. Il contribue à améliorer la connaissance des liens entre artificialisation des sols et biodiversité par le soutien à des programmes de recherche comme BAUM - Biodiversité, aménagement urbain et morphologie. Il participe à faire évoluer le regard des acteurs de l'aménagement sur les sols vivants via des opérations de communication, des partenariats avec des opérateurs, des ONG, ou des événements comme le Forum Biodiversité et Économie. Enfin, l'établissement fait connaître, grâce aux centres de ressources et au programme LIFE ARTISAN, l'intérêt des opérations de renaturation.

PUBLICATION



Renaturer les sols - Des solutions pour des territoires durables

L'OFB décrypte la notion de renaturation, abordant les enjeux juridiques, techniques et financiers, et propose des exemples inspirants.

À VOIR



Une vidéo produite par Konbini en partenariat avec l'OFB, dans laquelle un influenceur et un expert œuvrant pour la Fondation pour la Nature et l'Homme, s'intéressent à l'artificialisation des sols. 1,1 million de vues !

Adapter la stratégie nationale biodiversité à la COP15*

Traduisant l'engagement de la France à l'échéance 2030 au titre de la Convention sur la diversité biologique, la stratégie nationale biodiversité (SNB) entend « inverser la trajectoire de déclin de la biodiversité et susciter des changements en profondeur », notamment en valorisant les solutions fondées sur la nature, ou en reconnaissant le principe de mise en responsabilité.

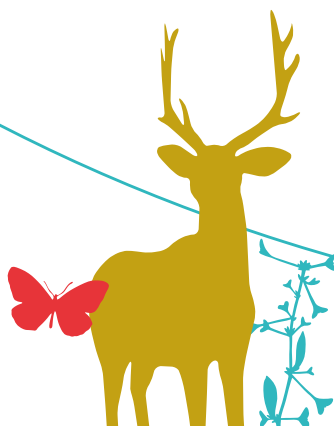
En 2022, l'enjeu pour la France était de réviser le premier volet pré-COP15 de la stratégie nationale, publié en mars 2022, afin de décliner les cibles du nouveau cadre mondial adopté par la COP15 en décembre. L'OFB s'est donc fortement impliqué dans les travaux préparatoires, à la fois comme force de proposition, contributeur-expert et acteur de la rédaction en appui du ministère. À ce titre, l'OFB a été partie prenante d'un groupe de travail piloté par le cabinet de la secrétaire d'État chargée de l'écologie, Bérangère Couillard, aux côtés de la Direction de l'eau et de la biodiversité.

En parallèle, l'OFB a été chargé de proposer le cadre évaluatif de la SNB. C'est dans ce cadre que l'établissement a animé un groupe dédié du Comité national de la biodiversité et élaboré un document Cibles et indicateurs servant de base aux réflexions.

* COP15 : 15^e conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique



Pavillon France à la COP15
© Denis Charissoux / OFB



Mettre en action la stratégie nationale pour les aires protégées

2022 a marqué le temps de la mise en œuvre opérationnelle de la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP). L'OFB est intervenu en appui du ministère sur deux grands axes de sa déclinaison.

- **Déclinaison territoriale**
L'OFB apporte un accompagnement méthodologique et l'expertise requise pour aider les territoires dans l'élaboration des plans d'actions territoriaux 2022-2024. Cette dynamique collective se déploie avec le concours de collectifs régionaux avec lesquels l'OFB coopère.
- **Déclinaison opérationnelle**
L'établissement contribue à la mise en œuvre du plan national d'actions triennal. L'OFB s'est investi en particulier sur le dispositif de suivi : apports méthodologiques, webinaire, fiches actions sur une plateforme collaborative... Un bilan a ainsi pu être présenté au Comité national de la biodiversité fin 2022.

La SNAP dessine, à l'horizon 2030, un cadre de protection pour les espèces, les écosystèmes ainsi que le patrimoine culturel et paysager des aires protégées. Elle instaure une approche intégrée reposant sur une vision à la fois terre et mer, portant sur la métropole comme sur l'Outre-mer, et s'adressant à tous types d'aires protégées.

CHIFFRES CLÉS

Plans d'actions territoriaux en cours ou finalisés fin 2022 :

13 <u>en métropole</u> <u>terrestre</u>	4 <u>en façade</u> <u>métropolitaine</u>	5 <u>dans les</u> <u>Outre-mer</u>
--	---	---

Plan d'actions national : 67 % des 139 actions prévues sont lancées ou terminées fin 2022

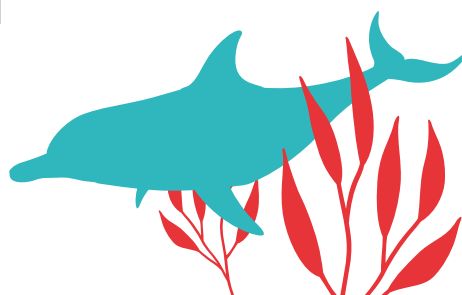
Objectifs atteints pour le plan France Relance

Premier opérateur du plan France Relance en matière d'eau et de biodiversité, l'OFB gère 85,3 M€ de crédits mis en œuvre autour de trois enjeux : accroître la connaissance de la biodiversité et la sensibilisation des Français à la nature ; développer des actions de restauration écologique et de mise en valeur des milieux naturels ; accélérer la mise à niveau et le développement des infrastructures d'eau et d'assainissement en Outre-mer.

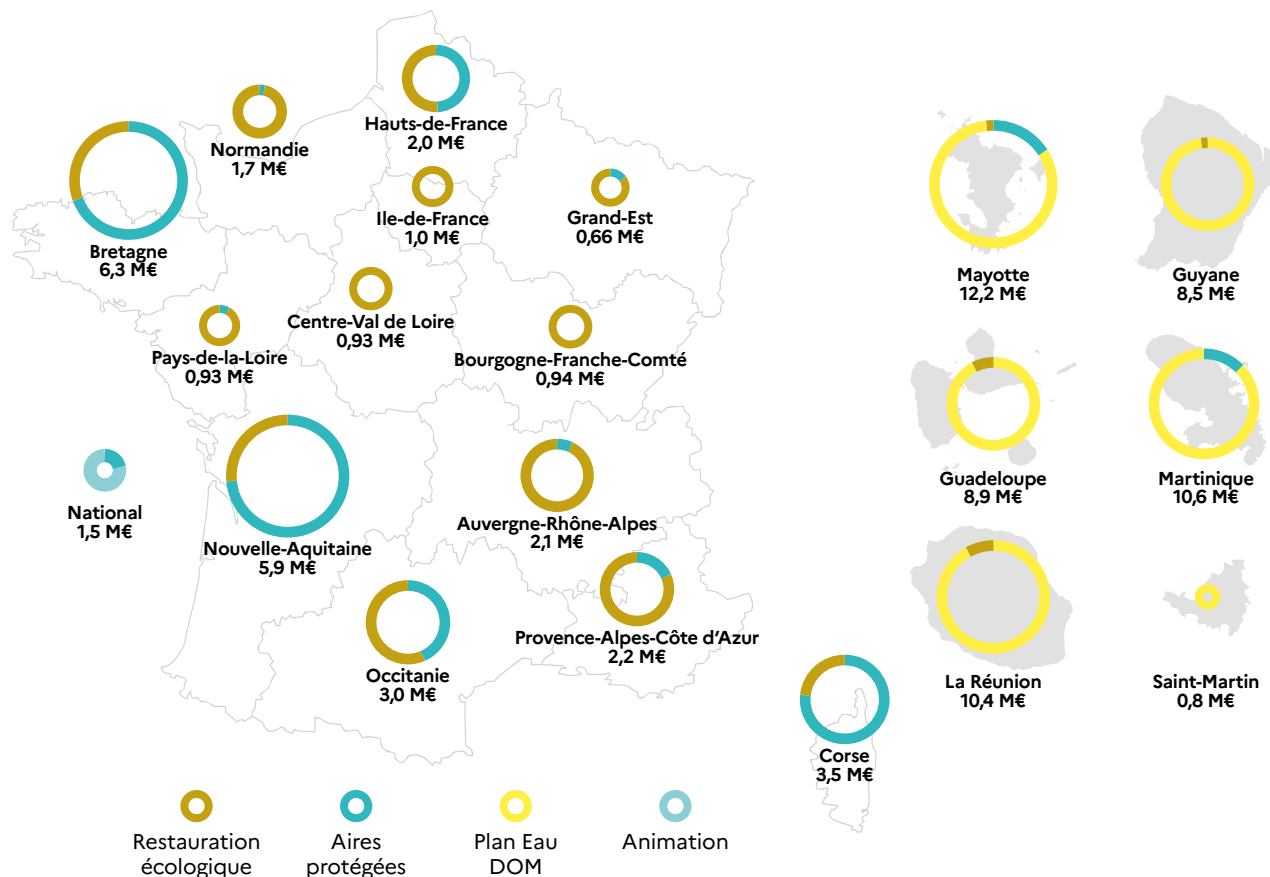
Grâce à la mobilisation des équipes de l'OFB, l'objectif assigné par le Gouvernement d'engager les crédits avant fin 2022 est atteint, avec un taux d'engagement de 99 %. Près de 450 projets sont ainsi soutenus et plusieurs programmes d'intervention de l'OFB sont accélérés grâce au plan de relance, notamment les Atlas de la biodiversité communale, les projets de restauration écologique, la mise en œuvre des plans de gestion des aires protégées gérées par l'OFB, ainsi que la poursuite du Plan EAu en outre-mer.



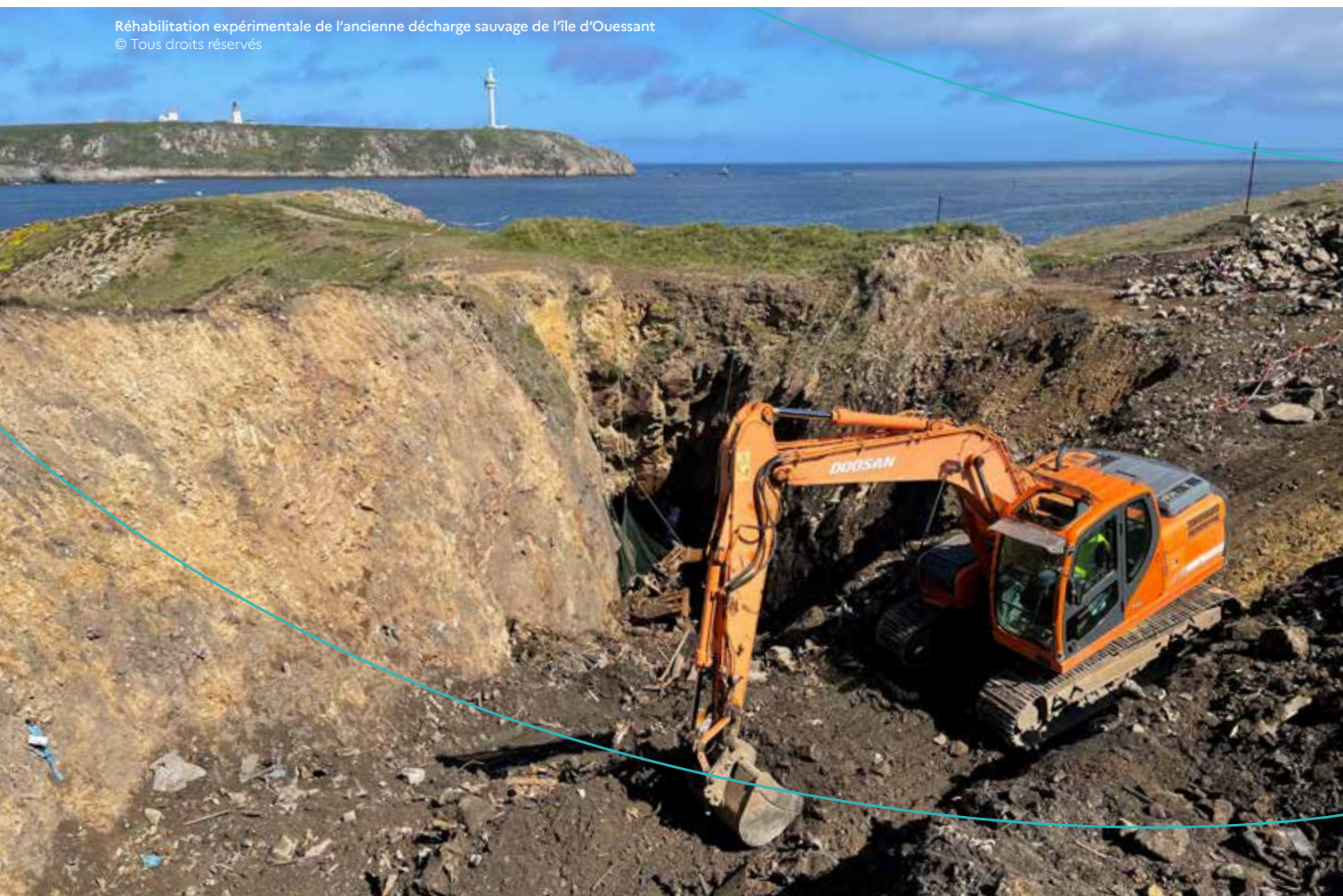
Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



Répartition territoriale des projets du plan France Relance à l'OFB (2021-2022)



Réhabilitation expérimentale de l'ancienne décharge sauvage de l'île d'Ouessant
© Tous droits réservés





Concilier les énergies renouvelables avec la protection de la nature

L'observatoire national de l'éolien en mer voit le jour !

Pourquoi un observatoire animé par l'OFB et l'Ifremer, et doté en 2022 d'un comité stratégique et d'un comité scientifique ? Les objectifs sont multiples :

- Regrouper, valoriser et rendre accessibles au plus grand nombre les études et données existantes sur l'éolien en mer ;
- Définir et piloter un programme d'acquisition de connaissances (effectuer de nouvelles campagnes de mesures sur le milieu marin, pour enrichir les données existantes et améliorer l'anticipation des risques d'effets des parcs sur les écosystèmes, et améliorer les connaissances des interactions entre les éoliennes et le milieu marin, y compris en termes de mesures de réduction des impacts) ;
- Contribuer à définir une méthode homogène et cohérente de suivi scientifique de l'impact environnemental des futurs parcs.

En application de ces missions, les crédits alloués en 2022 par le ministère de la Transition énergétique ont permis à l'OFB d'initier des programmes d'acquisition de connaissance, via notamment un marché portant sur la caractérisation de l'utilisation de l'arc Atlantique Nord-Est par les migrateurs terrestres et l'avifaune marine à l'aide de méthodes complémentaires (MIGRATLANE – 10,6 M€), le suivi des Marsouins en Manche par acoustique passive (1,6 M€), ou la caractérisation du bruit ambiant en Méditerranée et impacts sur le grand dauphin (0,6 M€).

www.eoliennesenmer.fr

Montée en puissance du réseau SolÉoBio

Comment intégrer les enjeux de biodiversité aux projets d'énergie solaire, d'éolien terrestre et de biomasse ? C'est tout l'objet du réseau SolÉoBio animé par l'OFB. Le réseau est passé d'une centaine à 300 inscrits, issus principalement des services ou organismes de la sphère de l'État.

Le rythme des échanges s'est également intensifié, avec un webinaire organisé tous les quinze jours à partir de l'automne. Au programme : partages d'informations sur les décisions jurisprudentielles, retours d'expériences, transferts de connaissances scientifiques à partir des résultats d'études sur le comportement des espèces, etc.

Une étude de parangonnage a été menée à l'échelle internationale, sur les leviers d'intégration de la biodiversité dans les énergies renouvelables : leviers techniques mais aussi économiques, socio-cognitifs, etc. Ce *benchmark* a donné lieu à de nombreux échanges avec les acteurs concernés, conduisant à lancer une étude de préfiguration d'un centre de ressources. Cette étude finalisée fin 2022 va pouvoir alimenter les réflexions en 2023 sur la création d'un observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité en application de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables. L'OFB a d'ailleurs été saisi à deux reprises pour rendre des avis dans le cadre de l'élaboration de la loi.

Premiers trophées de l'adaptation au changement climatique Life ARTISAN, organisés par l'ADEME en partenariat avec l'OFB et l'ONERC.
© Tous droits réservés



Focus sur 3 LIFE

En 2022, le projet **LIFE intégré ARTISAN** dédié aux Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN), porté par l'OFB, a mis à l'honneur le partage de retours d'expérience. Ainsi, au cours de son tout premier forum les 15 et 16 mars 2022, qui a réuni 800 participants, six actions inspirantes et innovantes ont reçu les premiers trophées ARTISAN. À l'image des Vignerons de Buzet, qui testent sur leurs vignes des pratiques comme les mares, les haies champêtres et fruitières pour rendre leurs vignes plus résilientes aux changements climatiques.

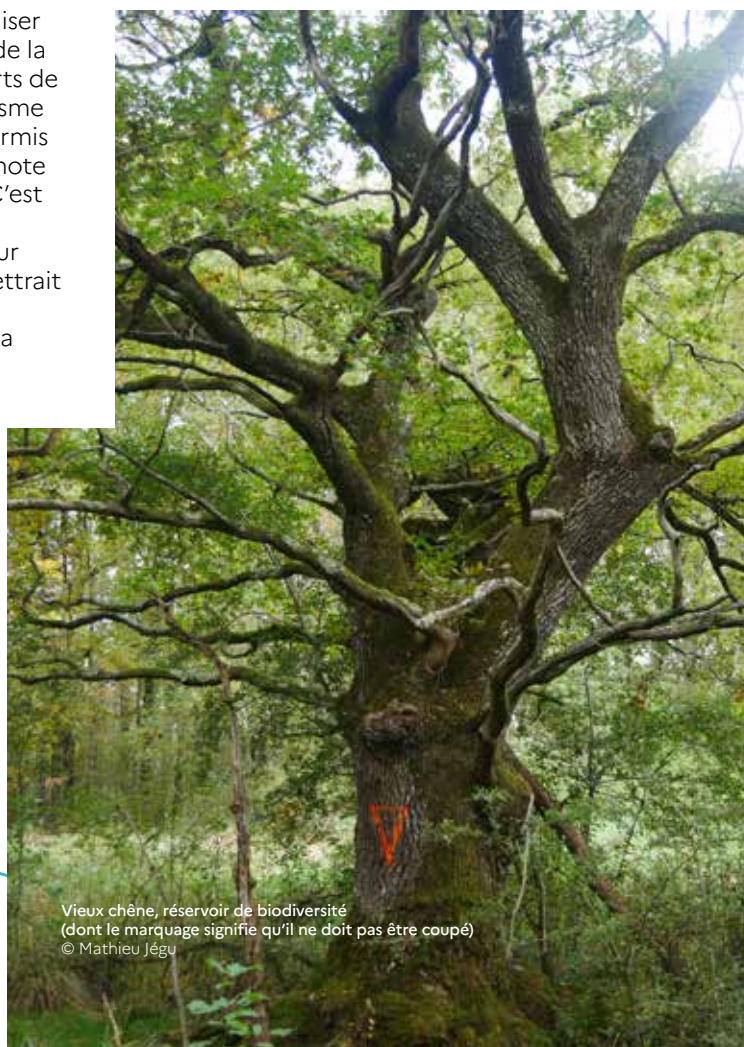
De plus, en s'appuyant sur l'expérience des dix sites pilotes du projet LIFE ARTISAN, le Cerema a piloté l'écriture d'un référentiel d'indicateurs de suivi de projets de SafN. Véritable ouvrage de référence, il propose 58 indicateurs allant du gain net en biodiversité à la gouvernance.

De son côté le projet **LIFE Biodiversité intégrée dans les Territoires et les Politiques (LIFE BTP)** a exploré pendant deux ans la manière de mobiliser différents secteurs en faveur de la protection de la biodiversité : le secteur forestier, ceux des sports de nature, des énergies renouvelables, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Il a aussi permis le dépôt par l'OFB, en septembre 2022, d'une note de concept pour le projet LIFE Biodiv'France. C'est la première étape d'un dépôt de candidature auprès de la Commission européenne. Mené sur neuf ans, ce nouveau projet LIFE intégré permettrait de mettre en œuvre les pistes explorées par le LIFE BTP et plus généralement les objectifs de la stratégie nationale biodiversité.



PUBLICATION
**Référentiel d'indicateurs
de suivi de projets de SafN**

Le projet **LIFE intégré MARHA** est dédié à l'amélioration de l'efficacité de Natura2000 en mer, pour la restauration d'un état de conservation favorable des habitats naturels marins. En 2022, après 5 années d'activité, les efforts se sont portés sur différents obstacles faisant encore frein à cet objectif. Ainsi, afin de pallier à l'insuffisance des évaluations environnementales, plus de 200 instructeurs des services déconcentrés de l'État ont été formés, de nombreux référentiels techniques rédigés (cultures marines, éolien en mer, dragage immersion et pêche professionnelle) et de nouveaux outils édités (guides, cartes...). L'amélioration de la gouvernance des sites était également une des priorités de cette année 2022. Les équipes dédiées se sont donc mobilisées afin de former les gestionnaires, de guider les élus littoraux et les membres des comités de pilotage et d'accompagner les sites en difficulté.



Vieux chêne, réservoir de biodiversité
(dont le marquage signifie qu'il ne doit pas être coupé)
© Mathieu Jégu

Élargir l'horizon à l'international

OFB : l'international à cœur

Comme le climat, la biodiversité ne connaît pas les frontières. Les jaguars, les tortues et les posidonies se soucient peu de nos limites administratives. Il est donc souvent nécessaire d'appréhender la protection des espèces à l'échelle internationale. D'où l'importance pour les États de collaborer. L'OFB contribue à cet effort de multiples manières, qui peuvent être regroupées en trois grandes missions : l'appui aux ministères en charge de la représentation de la voix de la France dans les négociations internationales ; la co-construction de projets de coopération et de collaboration internationaux ; la participation à la valorisation et à la diffusion des connaissances, tant en étudiant ce qui se fait à l'étranger qu'en faisant connaître les actions françaises. En 2022, cet engagement s'est concrétisé lors de quatre rencontres majeures.

En février 2022, le **sommet sur l'océan** *One ocean summit* a été organisé à Brest à l'initiative de la France pour préserver les milieux marins et leurs espèces. Moment important de la coopération internationale autour de ce sujet, il a réuni de nombreux représentants officiels et acteurs non-gouvernementaux. 30 % des océans classés aires marines protégées : comment atteindre cet objectif en 2030 ? C'était l'une des questions centrales de ce sommet, et pour y répondre l'OFB a organisé et animé des rencontres et ateliers, à l'image de celui qu'il a coordonné avec le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires sur le thème *Que protéger et pour qui ?*

Par ailleurs, l'OFB a été mobilisé pour préparer la position française, puis européenne, dans le cadre de la présidence française de l'UE lors de la 19^e Conférence des Parties (COP) à la **Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction**, connue sous le sigle CITES. Organisé en novembre 2022 à Panama, cet événement a permis l'inscription sur la liste des espèces menacées de près de 500 nouvelles entrées, parmi lesquelles de nombreux requins, tortues, raies et batraciens. Figurent aussi désormais dans la liste, l'araignée Matoutou falaise, endémique de Martinique et prisée des collectionneurs, et le Poisson-ange, endémique de l'atoll de Clipperton, un territoire français situé dans l'océan Pacifique oriental.



19^e COP à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.
© Alice Lureau / OFB

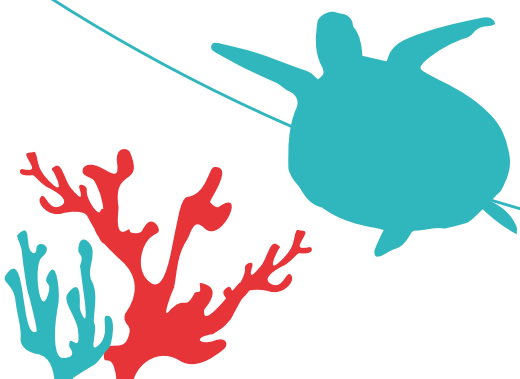


La 14^e COP à la convention « Ramsar » sur les zones humides s'est quant à elle tenue en novembre 2022 à Genève. L'OFB y a apporté un appui technique et scientifique au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, par exemple pour les activités de Communication-Éducation-Sensibilisation-Participation, ou pour la cartographie des zones humides. Cette COP, préparée sous présidence française, a apporté des avancées importantes notamment sur la protection des zones Ramsar dans les pays en guerre. L'OFB a aussi pu y présenter ses initiatives lors d'événements parallèles – par exemple son engagement envers les initiatives régionales Ramsar (IRR). Échelon intermédiaire entre les sites Ramsar et le niveau international, les IRR favorisent une coopération régionale concrète, comme l'initiative MedWet dans les pays du pourtour méditerranéen.

Enfin, **la COP15 sur la biodiversité** de Montréal a marqué le mois de décembre. Un nouveau cadre stratégique mondial pour la biodiversité, couvrant la période 2020-2030, y a été adopté. Il prévoit que 30 % des zones terrestres et maritimes du globe seront dotées d'un statut de protection environnementale d'ici 2030, une proposition fortement portée par la France. À ceci s'ajoutent un cadre de suivi avec des bilans intermédiaires pour faire le point sur les avancées des États, ainsi qu'un fonds d'aide aux pays du Sud. Outre son appui scientifique aux officiels français, l'OFB a participé à des événements parallèles et organisé la deuxième réunion internationale des agences de la biodiversité, avec la représentation d'une dizaine d'agences de divers pays. Entre autres sujets, il y a été question de la construction d'indicateurs pour suivre l'évolution de la biodiversité, un sujet sur lequel l'OFB est particulièrement engagé.



COP15
© Denis Charissoux / OFB



Préserver les espaces protégés

Relevant de statuts diversifiés, les espaces protégés jouent un rôle clé dans la mobilisation en faveur de la reconquête de la biodiversité. L'OFB s'est impliqué en 2022 pour mettre en œuvre la dynamique instaurée par la stratégie nationale pour les aires protégées, que ce soit en mer ou sur terre, dans les Outre-mer ou en métropole. En jeu : un réseau d'aires protégées cohérent et résilient face aux changements globaux. C'est dans ce cadre que l'établissement a mis l'accent sur la création de synergies, le renforcement des compétences et méthodes de pilotage, ainsi que sur la gestion des aires protégées.

Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*)
© Olivier Drillon / OFB

Femelle saumon européen (*Salmo salar*) sautant sur le barrage Utxondoia, sur la Nivelle.
© Jean-Pierre Borda / OFB



Réserves : une année constructive

La stratégie des réserves gérées ou cogérées par l'OFB - 2023-2026 a été validée par le Comex en décembre. Construite avec l'ensemble des directions concernées, elle conforte un réseau de réserves qui se veut exemplaire, en apportant une cohérence à l'échelle du réseau et de l'établissement. Développer une gestion conservatoire ambitieuse, faire des réserves des territoires d'études et de recherche, favoriser la mobilisation citoyenne... telles sont les ambitions.

En parallèle, le plan France Relance a joué un rôle d'accélérateur des projets concernant les réserves, pour les trois grands axes d'action : la connaissance (cartographie des espaces naturels, inventaires, études inter-réserves...), la conservation (travaux d'ouverture des milieux, îlots de nidification...) et la sensibilisation (création de circuits de découverte, d'observatoires...).



TÉMOIGNAGE

Cécile Lefeuvre

Cheffe du service d'appui aux aires protégées gérées par l'OFB

« Par leur ancrage territorial, les réserves sont des espaces de partage des enjeux de conservation de la biodiversité et de prise en compte des usages. L'exemplarité se traduit par une systématisation des plans de gestion qui définissent une vision claire et une programmation opérationnelle. »

Petit saumon deviendra gros...

... s'il peut nager dans le ruisseau !

Pour assurer la continuité des corridors écologiques utilisés par les espèces amphihalines, des plans de gestion existent à l'échelle des bassins versants. Début 2022, un plan national en faveur des migrateurs amphihalins (PNMA), coordonné par l'OFB, est venu compléter ces dispositifs. Il offre une vision de l'état et des pratiques de gestion de ces espèces et de leurs milieux et prévoit d'élaborer des actions nationales cohérentes avec les actions locales.

La première année d'existence du PNMA a été consacrée à la conception d'actions intégrables dans le projet LIFE Biodiv'France et reproductibles partout en France métropolitaine. L'une consiste à construire des outils pour faire face aux obstacles administratifs, techniques et/ou financiers qui peuvent surgir lorsque l'on travaille sur des ouvrages interrompant la continuité des cours d'eau ; l'autre vise à identifier et à caractériser la fonctionnalité des frayères.

Qu'est-ce qu'une espèce amphihaline ?

Les espèces amphihalines vivent et se reproduisent à la fois en eau douce et en eau salée. Parmi elles, figurent des poissons comme l'éperlan, l'esturgeon, le saumon ou l'anguille, et des crustacés tels que les ouassous.

En savoir plus :

<https://professionnels.ofb.fr/fr/node/1240>

Parcs naturels marins : les coopérations ont le vent en poupe

Si chacun des huit parcs naturels marins (PNM) dispose de son propre plan de gestion, des projets inter-parcs d'envergure se développent à partir d'une mutualisation des connaissances et des méthodes. Ainsi le Réseau d'Observatoires des usages de Loisirs (RESOBLO), coordonné par l'OFB et bénéficiant d'un financement par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), a connu une avancée significative en 2022 grâce à la coopération de quatre parcs naturels marins. L'enjeu : mieux connaître les impacts des activités de loisirs dans les parcs grâce à la mise en place d'une démarche pérenne de recueil de données et de bancarisation.

Autre axe, l'OFB a apporté un appui aux démarches d'évaluation de ses aires protégées. Deux PNM ont été concernés, à des stades différents : pour le PNM d'Iroise, évaluation de l'atteinte des objectifs de son plan de gestion en vue de la révision en 2025 ; pour le PNM du golfe du Lion, bilan à l'occasion de ses 10 ans. Les retours d'expérience ont été consolidés par le centre de ressources « documents de gestion aires protégées » dans l'optique d'une dynamique bénéficiant à tous les gestionnaires.

À VOIR



Évaluation de la gestion d'aires protégées

Retour d'expérience sur 3 aires
protégées gérées par l'Office français
de la biodiversité

CHIFFRES CLÉS

Conseils de gestion réunis à 26 reprises

11
avis conformes
émis en 2022
par les instances
de gouvernance
des PNM

16,3 M€
engagés
sur les exercices comptables 2021
et 2022 pour les PNM avec le soutien
financier de l'Union européenne
(NextGenerationEU),
de France Relance et de l'OFB



Natura 2000 : changement de perspective

L'OFB s'est pleinement investi dans l'organisation et l'animation des 30 ans du réseau européen Natura 2000. L'un des événements de cette célébration s'est tenu en février à Strasbourg. Il a rassemblé des décideurs politiques et experts venus de tous les pays de l'Union européenne, hormis la Slovaquie et Malte. Ils y ont acté la nécessité de passer de la conservation à la restauration, relançant le projet de règlement européen Restauration.

Depuis la création du réseau, l'état de conservation des milieux et espèces se dégrade et leur surface de répartition se réduit. Il s'agit donc de les restaurer, d'où la décision de passer à une forme contraignante de règlement et d'augmenter les budgets. Cet événement a aussi permis de célébrer de belles réussites du réseau et de conduire une réflexion sur l'évaluation des actions menées. Ainsi se dessine une ambition claire : renforcer des politiques qui soient cohérentes, financées, évaluées et capables de restaurer le bon état écologique.

CHIFFRES CLÉS

Près de 27 000 sites
répartis dans 27 pays

1 756
sites en France
en mer essentiellement,
dont plus d'une centaine de sites
gérés ou co-gérés par l'OFB

13 041
communes
supports du réseau en France

Sources : Commission européenne - baromètre Natura 2000 (fév. 2022) / ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et MNHN (déc. 2021)



Parcs nationaux : jouer collectif avec l'OFB

L'entrée en vigueur de la deuxième convention de mise en oeuvre du rattachement des parcs nationaux à l'OFB, approuvée par le conseil d'administration de l'OFB le 16 mars et signée le 30 mars 2022, a été mise en lumière le 6 avril 2023 lors du séminaire des parcs nationaux au Parc national de Port-Cros. Un temps fort politique qui a réaffirmé l'importance de coopérations à bénéfice mutuel. La convention instaure une logique de fertilisation croisée : l'OFB apporte un appui aux missions de chacun des 11 parcs qui s'affirment également comme de véritables territoires d'expérimentation et les relais des politiques publiques.

Dans le cadre de la préparation du programme LIFE Biodiv'France, une dynamique inter-parcs a ainsi été développée sous l'impulsion du Parc national des Pyrénées afin de lutter contre la pollution lumineuse.

Mutualisation et convergence sont aussi renforcées sur les fonctions support. Ainsi, des formations Sécurité en montagne et en mer ont été organisées en réponse aux besoins des parcs. Côté communication, les parcs reprennent la maîtrise d'ouvrage de leur communication institutionnelle. L'OFB concentre son appui sur des projets partagés, tels que le déploiement de la marque *Esprit parc national* qui est consolidée en termes de notoriété, de partenariat et de réseaux bénéficiaires.

CHIFFRES CLÉS

11

parcs nationaux
dont 3 dans les
Outre-mer

Marque
Esprit parc national
près de 580 bénéficiaires
et 1240 produits
et services concernés
(services touristiques,
produits agricoles, artisanat...)



Cirque de Mafate
© Clo & Clem



Mobiliser la société et appuyer les acteurs

Face à l'érosion de la biodiversité, l'implication de tous est nécessaire pour inverser la tendance : citoyens, acteurs économiques et sociaux, collectivités territoriales, associations... L'OFB a conduit de multiples initiatives pour faire émerger une prise de conscience des enjeux et favoriser l'engagement de chacun, à la mesure de ses possibilités. L'objectif : redonner toute sa place à la biodiversité dans les processus de décision, qu'il s'agisse de projets de territoire, de pratiques agricoles ou même de modes de consommation.

Sensibiliser les citoyens pour passer à l'action

De petits grands experts

Né en 2012 en Polynésie française du désir d'enfants de protéger la baie qui faisait face à leur école, le programme des aires éducatives piloté par l'OFB est désormais présent dans toute la France, tant métropolitaine que dans les départements d'Outre-Mer.

Pour la première fois, avec 380 nouvelles inscriptions en septembre 2022, le nombre de 1 000 écoles ou établissements scolaires menant des projets d'aires éducatives a été dépassé. Ces projets mettent les élèves au cœur de la démarche. Accompagnés par leurs enseignants et des référents spécialisés dans l'éducation à l'environnement, ils découvrent les milieux naturels qui les entourent. Ils prennent du plaisir à être dehors, ils choisissent un site et apprennent à le connaître, débattent ensemble et font des propositions. Certains mettent en place une signalisation pour alerter les passants, de mille manières créatives ; d'autres participent à préserver une espèce protégée que les adultes n'avaient pas vue. Ces petits yeux sont bien grands, leur rapport au vivant change, ils deviennent de vrais écocitoyens.

CHIFFRES CLÉS

344

aires maritimes éducatives

665

aires terrestres éducatives

réparties sur 800 écoles primaires et 200 collèges soit au moins 60 000 élèves



Quel lien entre santé et biodiversité ?

Tout a commencé par le livre *La fabrique des pandémies*, suivi d'un film éponyme en partie financé par l'OFB, tous deux réalisés par Marie-Monique Robin. Elle y interrogeait des scientifiques du monde entier sur le lien entre biodiversité, activités humaines, pandémies.

Puis, en 2022, en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale, est né le site *D'où viennent les pandémies ?* Lui aussi soutenu par l'OFB, destiné au grand public et notamment au public scolaire et étudiant, il met à disposition gratuitement 30 vidéos de 4 à 10 minutes. Les vidéos abordent les liens entre biodiversité et santé : le stress des chauve-souris par les activités humaines entraîne par exemple le relargage par ces petits animaux de virus dans l'environnement. « Moins de biodiversité, plus de risques » constate un chercheur en observant des populations d'oiseaux. Ce programme de sensibilisation rencontre un succès certain, avec près de 300 connexions journalières.

www.lafabriquedespandemies.com

Accompagner les acteurs professionnels vers une meilleure prise en compte de la biodiversité

1, 2, 3 Biodiversité !

Les collectivités qui souhaitent s'engager pour la biodiversité ont leur parcours. Un parcours ouvert à toutes les intercommunalités et communes, grandes ou petites, en secteur urbain ou rural.

- 1^{ère} étape : réaliser un Atlas de la biodiversité communale ou intercommunale (ABC).
Démarche d'approfondissement des connaissances naturalistes et de mobilisation, l'ABC permet d'aboutir à une visualisation partagée des enjeux du territoire au regard de la biodiversité. L'année 2022 a témoigné d'un réel engouement des collectivités.
- 2^e étape : passer à l'action grâce au dispositif Territoire Engagé pour la Nature (TEN) porté par l'OFB.
L'objectif est de structurer l'engagement dans la durée : intégrer la biodiversité à la politique locale (urbanisme, routes, gestion d'espaces, éducation, etc.), mobiliser les acteurs du territoire, mener des actions ciblées, sensibiliser...
- 3^e étape : relever le défi du concours Capitale française de la biodiversité coorganisé par l'OFB avec notamment l'association Plante & Cité et l'ARB Île-de-France. Cinq collectivités ont été lauréates sur la thématique 2022 Paysage et biodiversité, témoignant des liens qu'elles ont pu tisser entre la restauration des paysages et la protection de la nature.

Au-delà des outils et guides méthodologiques mis à disposition dans les centres de ressources, l'OFB a développé des partenariats destinés à accélérer le passage à l'action : avec le portail Aides-territoire pour faciliter l'accès aux financements, avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour intégrer la biodiversité dans la formation des collectivités, avec Intercommunalités de France pour porter la biodiversité au cœur des territoires.

CHIFFRES CLÉS

+ de 2 800

communes couvertes

par un Atlas de la biodiversité communale

environ 500

Territoires Engagés

pour la Nature

391

projets

en métropole et Outre-mer ayant bénéficié d'un soutien financier de l'OFB

La biodiversité dans mon mandat d'élu

Tel est le nom du séminaire qui a réuni, le 8 mars 2022 à la Maison de l'Océan à Paris, des élus locaux provenant d'un peu partout en France, mais aussi des agents de collectivités ou de services de l'État, des entreprises et des associations.

S'inscrivant dans la stratégie de partenariat développée par l'OFB, le séminaire a été coorganisé par Intercommunalités de France, la Fédération nationale des SCoT et par l'Union professionnelle du génie écologique, avec le soutien actif de l'établissement.

Une même préoccupation a animé l'ensemble des participants : démontrer que la biodiversité, quand elle est pleinement intégrée aux projets de territoire, devient un remarquable levier d'action pour les différentes dimensions de l'action publique locale (développement économique, santé, agriculture, gestion de l'eau, prévention des risques ou encore adaptation au changement climatique).

Regards croisés sur les démarches inspirantes, zoom sur les outils de planification, repères sur les évolutions réglementaires... La biodiversité s'invite au cœur des projets de territoire, comme un véritable atout dont peuvent s'emparer les élus.



PUBLICATION

Séminaire national « La biodiversité dans mon mandat d'élu »

Synthèse et replay



Se mobiliser autour de la transition agroécologique !

Agriculture et biodiversité sont intrinsèquement liées. Aussi, l'OFB accompagne la dynamique en faveur de la transition agroécologique, en lien avec les multiples acteurs concernés : acteurs agricoles, filières économiques, collectivités locales, organismes de formation, acteurs de la sensibilisation, etc.

L'ambition : replacer la biodiversité et les processus écologiques au cœur de l'agriculture, tout en répondant aux besoins économiques et alimentaires. Comment ? En s'appuyant sur la nature et les services qu'elle rend.

La mobilisation du monde agricole s'est organisée autour de nombreux temps forts, dont le renouvellement de la convention Agrifaune en mai à l'occasion des Journées techniques nationales d'Agrifaune. Ce programme initié en 2006 associe les mondes agricole et cynégétique pour promouvoir une agriculture performante et respectueuse de l'environnement : expérimentation de solutions innovantes, échanges sur les pratiques agricoles préservant la petite faune sauvage, déploiement dans les territoires, etc.

En parallèle, la publication du rapport portant sur les performances environnementales de la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) a permis d'objectiver l'intérêt et les limites de ce dispositif en faveur de la biodiversité. Une étape clé pour sensibiliser les acteurs et proposer des perspectives d'évolution. L'OFB a aussi renouvelé son soutien au travail de la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB) pour l'accompagnement des agriculteurs biologiques dans la prise en compte de la biodiversité dans leurs exploitations.

Par ailleurs, le nouvel appel à projet Ecophyto a intégré un volet de soutien aux dynamiques territoriales et de filières.

Consommation, importation et biodiversité

Avec 200 entreprises adhérant au dispositif de mobilisation Entreprises engagées pour la nature qui est porté par l'OFB, force est de constater l'émergence d'une véritable mobilisation du monde économique autour des enjeux de biodiversité.

La parution de la publication *Empreinte biodiversité importée de la France : état de l'art* en septembre 2022 est venue bousculer les idées reçues et apporter de nouvelles pistes de réflexion et d'action pour les acteurs économiques et les consommateurs. Les atteintes à la biodiversité ne doivent pas être étudiées uniquement sur le sol français ! La France génère en effet, par ses importations et sa consommation, plus de menaces sur la biodiversité à l'étranger que sur son propre territoire. La publication s'attache à caractériser cette empreinte biodiversité importée de la France, son importance relative et sa répartition géographique. L'étude propose également des analyses liées à deux secteurs qui ont un impact important : le secteur forestier et l'alimentaire.

De nouvelles clés d'action pour tous ceux qui peuvent agir sur les leviers de réduction de l'empreinte biodiversité, des producteurs aux consommateurs.



PUBLICATION

Empreinte biodiversité importée de la France : état de l'art

CHIFFRES CLÉS

30 %

des pressions sur les espèces menacées résultent du commerce international

45 %

des impacts de la consommation française de biens et services, de tous secteurs, sur l'abondance moyenne des espèces, sont exercés sur la biodiversité étrangère
Source : Wilting et al.

La France : 4^e pays pour son empreinte biodiversité importée, à comparer avec son 17^e rang pour son empreinte biodiversité totale (domestique et importée).

Source : résultats de Chaudhary et Brooks



P. 59

Les ressources humaines et la politique sociale et de prévention

P. 61

Les finances

P. 63

L'évaluation et les transformations

P. 64

La communication

P. 65


Les interventions

P. 66

Les systèmes d'information

P. 67

Le développement durable

A man wearing a light blue short-sleeved shirt with an OFB logo on the sleeve and a French flag patch on the chest, is kneeling in a field of tall grass and white flowers. He is wearing glasses and is looking down at a plant he is holding in his hands. The background is a vast field of similar plants under a bright sky. A thin blue line runs diagonally across the top of the image.

L'année 2022 a permis de consolider le fonctionnement de l'établissement, en vue de simplifier, sécuriser et rationaliser les procédures et les outils déployés à la création de l'établissement. Les chantiers structurants annoncés par l'État ont été mis en œuvre, parallèlement aux projets internes prioritaires de modernisation. Ces projets ont été conduits en concertation avec les différents acteurs, dans le respect du dialogue social.

Les ressources humaines et la politique sociale et de prévention

L'OFB poursuit la mise en œuvre des actions visant à faire converger les représentations des missions et métiers, ainsi que leurs modalités d'exercice. Plusieurs leviers sont mobilisés : formation, diagnostics territoriaux et managériaux, accompagnement et travail sur les priorisations.

De grands chantiers en ressources humaines

De multiples chantiers de modernisation ont été conduits en 2022 dans le domaine des ressources humaines, pour structurer la vie de l'établissement :

Prévenir les risques psychosociaux

Suite à l'enquête psychosociale menée en 2021 par un cabinet d'experts agréé indépendant, un plan pluriannuel de prévention des risques psychosociaux et d'amélioration de la qualité de vie au travail, a été élaboré en étroite concertation avec les organisations syndicales, et a été envoyée à tous les agents le 8 juillet 2022, après l'avis favorable rendu par le Comité technique (CT) et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) réunis en formation commune le 5 juillet 2022.

Le plan est composé de 5 actions prioritaires :

1. Renforcer les moyens dédiés à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration de la qualité de vie au travail ;
2. Alléger la charge de travail au quotidien par un processus participatif sur la priorisation et les modes de travail ;
3. Rassembler les agents lors de séminaires en présentiel ;
4. Organiser des « vis ma vie » ;
5. Établir au niveau de l'établissement un calendrier des chantiers à prioriser, qui ont un impact sur l'organisation, le fonctionnement et les conditions de travail des agents.

Accompagner la vie de l'établissement

- À la suite d'une étude de cadrage réalisée en 2022, l'OFB a décidé d'engager un changement structurant de système d'information des ressources humaines (SIRH). Les équipes préparent la transition vers le SIRH interministériel RenoIRH et vers la paye à façon assurée par la direction générale des finances publiques.
- Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'OFB assure la gestion des corps des 1 800 techniciens et agents techniques de l'environnement, y compris ceux affectés par exemple dans les parcs nationaux. Cela a représenté une charge de travail considérable, avec la prise de plus de 2 060 actes les concernant ;
- L'année 2022 a également permis de préparer et de préfigurer le transfert à l'OFB au 1^{er} janvier 2023 des activités des laboratoires d'hydrobiologie des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France (DRIEAT). Environ 70 agents issus des laboratoires d'hydrobiologie ont ainsi été mis à disposition de l'OFB, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022 ;
- Du 1^{er} au 8 décembre 2022, les personnels ont désigné leurs représentants qui siègeront durant les quatre prochaines années au sein des différentes instances du dialogue social.

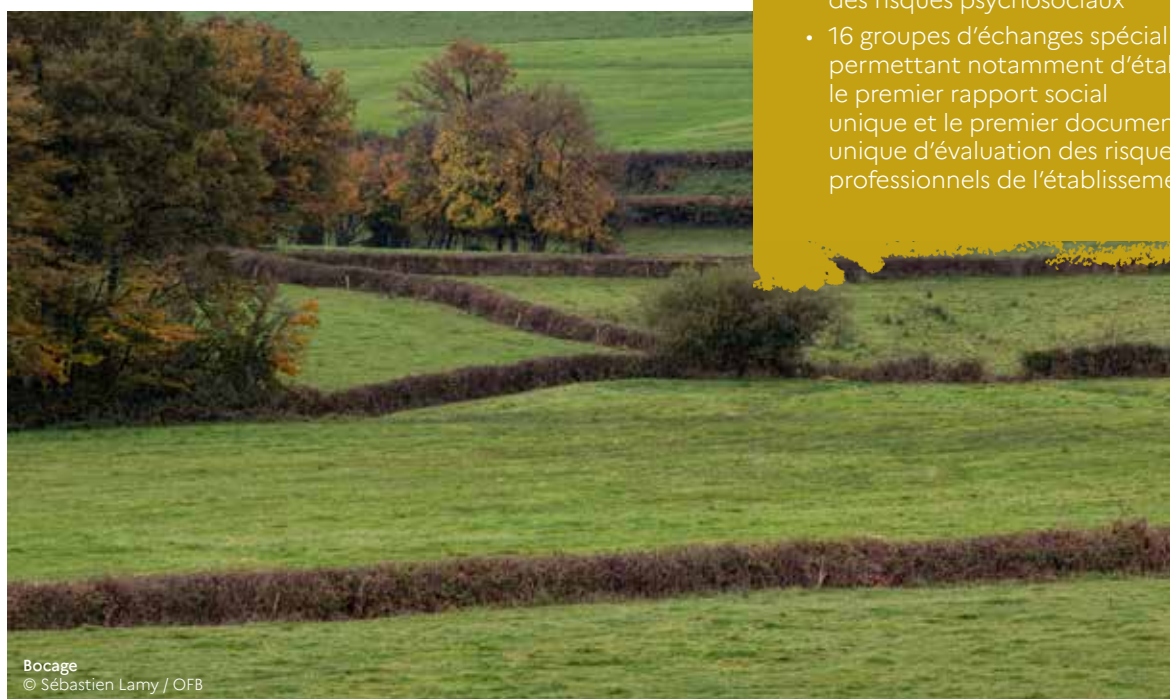


Dialogue social dans le cadre de la création de la nouvelle direction de la recherche et de l'appui scientifique (DRAS)

L'année 2022 voit la mise en place de la nouvelle organisation de la DRAS. Traduisant concrètement la stratégie de connaissance de l'OFB, elle permet une meilleure articulation avec les orientations du COP et davantage de transversalité dans le fonctionnement du service. Après un cadrage thématique en 2020, cinq groupes de travail conduits en 2021 ont permis d'élaborer le projet scientifique de la DRAS, qui a été examiné en comité technique en janvier 2021. La proposition de nouvelle organisation découlant de ces travaux a ensuite été présentée pour avis au Comité technique de juillet 2021.

Outre la cellule valorisation et transfert, la nouvelle organisation s'articule autour des services suivants :

- Conservation et gestion des espèces à enjeu
- Conservation et gestion durable des espèces exploitées
- Fonctionnement, préservation et restauration des écosystèmes aquatiques continentaux et marins
- Anthropisation et fonctionnement des écosystèmes terrestres
- Santé de la faune et fonctionnement des écosystèmes agricoles
- Service administratif et financier



Bocage
© Sébastien Lamy / OFB

EFFECTIFS

- 2 817 ETPT*, dont 2 621 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 196 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 197,3 M€ de masse salariale
- Sur 2020-2022, environ 840 agents techniques de l'environnement ont été reclassés dans le corps des techniciens de l'environnement.

FORMATION

- 83 % des agents ont participé à au moins une session
- Plus de 5 860 stagiaires internes et 1 420 externes formés

DIALOGUE SOCIAL

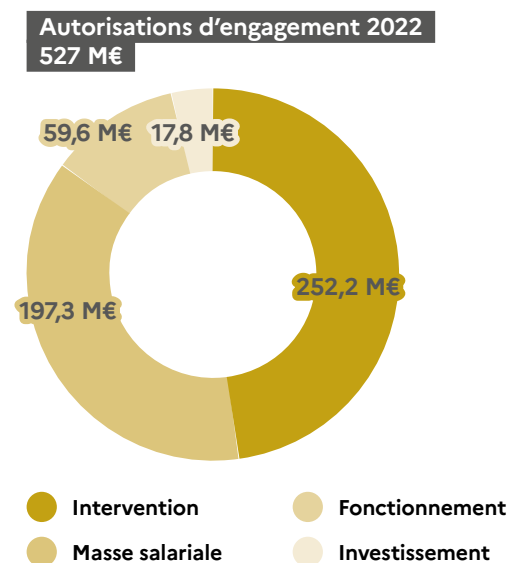
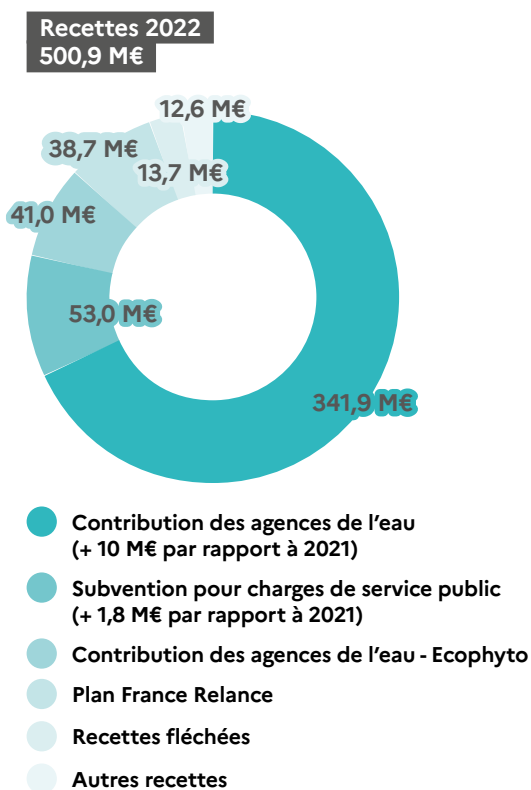
- 11 réunions du comité technique et/ou du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- 5 réunions pour négocier et signer un protocole d'accord sur le télétravail
- 6 réunions du comité de suivi consécutif à l'enquête psychosociale, qui a œuvré à l'élaboration du plan de prévention des risques psychosociaux
- 16 groupes d'échanges spécialisés permettant notamment d'établir le premier rapport social unique et le premier document unique d'évaluation des risques professionnels de l'établissement

*: Équivalent temps plein travaillé

Les finances

L'exécution du budget 2022 de l'OFB reflète la poursuite de la montée en puissance de l'établissement dans l'exercice de ses missions.

- **Montant d'autorisations d'engagement de 527,0 M€**, qui dépasse pour la 2^e année les 500 M€, et qui progresse par rapport à 2021 (515,1 M€) et 2020 (455,4 M€).
- **Haut niveau d'intervention**, dans la continuité de 2021, qui atteint 252,2 M€, dont 20,8 M€ au titre du plan France Relance et 14,1 M€ au titre de l'Observatoire de l'éolien en mer.
- **Taux d'exécution final global du plan France Relance de 99 %**, cumulé sur les deux années.
- **Consommation optimisée - dans le respect des plafonds inscrits - de la masse salariale et du plafond d'emplois.**
- **Augmentation sensible des recettes de l'établissement** qui atteignent 500,9 M€ contre 461,1 M€ en 2021.
- **Optimisation du solde budgétaire**, qui s'établit à - 13,1 M€ hors mesures particulières, contre - 27,0 M€ en budget initial 2022.
- **Amélioration du prélèvement sur la trésorerie non fléchée**, qui s'établit à - 13,0 M€, contre - 17,7 M€ en exécution 2021.



Stratégie immobilière : rapprocher les équipes

L'OFB poursuit la mise en oeuvre de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière, avec une réduction du nombre de ses sites administratifs d'une dizaine en 2022.

L'objectif : assurer le rapprochement physique des équipes d'une même unité ou d'un même service, lorsqu'elles sont situées dans un même secteur géographique.

Dans ce cadre, les agents du service départemental d'Indre-et-Loire ont par exemple bénéficié de nouveaux locaux rénovés. De même le service départemental de l'Yonne s'est installé au sein de la cité administrative d'Auxerre, et le service départemental de l'Indre a rejoint la cité administrative de Châteauroux dans des locaux rénovés grâce au plan France Relance.



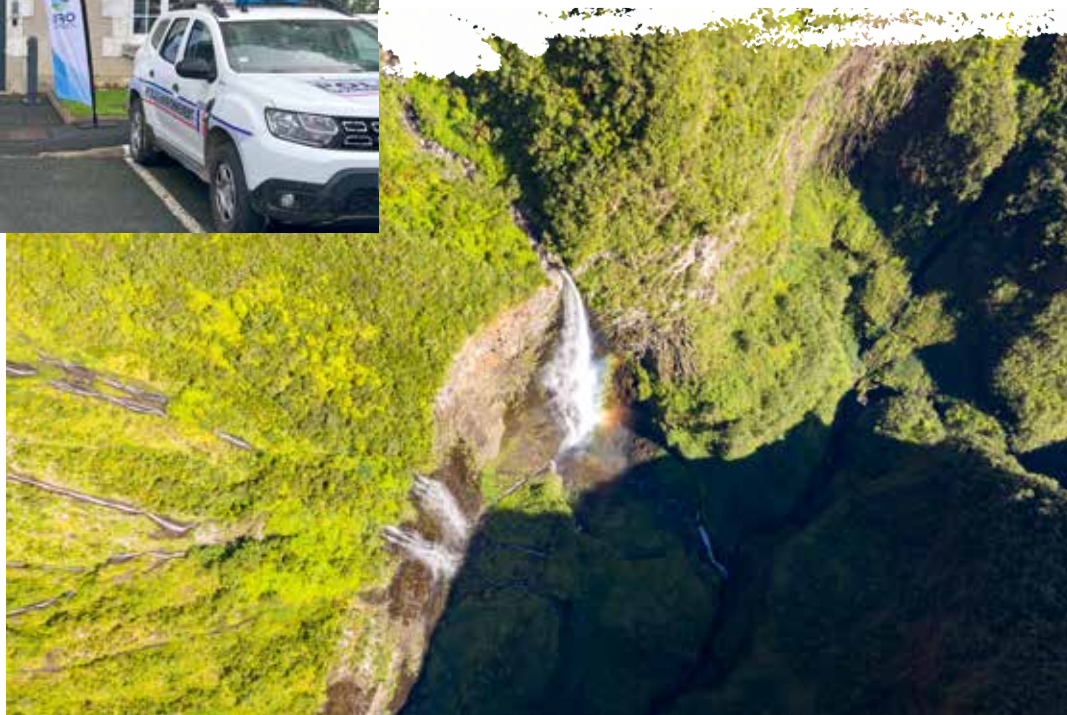
Nouvelle implantation du service départemental de l'Indre au sein de la Cité administrative de Châteauroux, inaugurée par le préfet le 17 novembre 2022
© Tous droits réservés

Parcs nationaux : une mutualisation et une convergence à bénéfice mutuel

La deuxième convention de rattachement de mise en oeuvre du rattachement des parcs nationaux à l'OFB porte aussi sur les services administratifs communs, notamment en matière de systèmes d'information et de ressources humaines, avec des actions de mutualisation en matière de formation, concours, paye...

Au sein de l'OFB, un pôle dédié coordonne les fonctions support mises en commun, et assure un rôle de facilitation et d'appui au quotidien, à l'interface entre les services de l'OFB et les services des parcs nationaux et de l'établissement public du Marais poitevin (EPMP).

De même, le groupement comptable de l'OFB, des 11 parcs nationaux et de l'EPMP a permis depuis 2020, et tout particulièrement en 2022, une mutualisation des pratiques financières et une sécurisation des procédures comptables des 13 établissements gérés. La gestion efficace du processus immobilisations de l'OFB a ainsi servi de modèle lors du déploiement d'un nouveau logiciel Immo au sein des établissements rattachés.



Le trou de fer, au cœur du Parc national de La Réunion
© Clo & Clem

L'évaluation et les transformations

Processus d'audit interne budgétaire et comptable

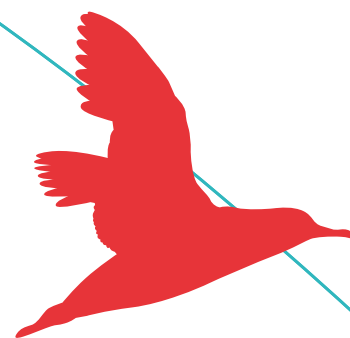
La direction de l'évaluation et des transformations a conduit deux revues de processus budgétaires et comptables, en appui à la démarche de contrôle interne. Cette action s'inscrit dans la continuité de l'activité de la direction évaluation et transformations (DET) en matière d'audits de conseil portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement. Elle conforte la mission d'inspection générale portée par la direction. Les conclusions de ces revues de processus ont été partagées avec les parties prenantes du contrôle interne au sein des directions concernées, puis présentées à la commission des finances et de l'audit.

Par ailleurs, la direction de l'évaluation et des transformations accompagne la direction de la stratégie et de l'intervention financière dans le projet de mise en œuvre du système d'information « interventions ». La DET porte particulièrement le volet accompagnement du changement. Elle a également apporté son appui à la direction générale déléguée aux ressources (DGDR) dans la conception et la réalisation opérationnelle du plan d'action faisant suite à l'enquête psychosociale. Elle est engagée aux côtés de la direction police et permis de chasser (DPPC) dans le déploiement et l'accompagnement du changement du système d'information permis de chasser. Enfin, la DET a poursuivi la réalisation des audits de conseil en appui aux directions et des enquêtes administratives à la demande du directeur général.

Callunes communes (*Calluna vulgaris*) et bruyères cendrées (*Erica cinerea*)
© Laëtitia Beauverger / OFB



La communication



Communiquer pour faire émerger les enjeux liés à la biodiversité

Comment placer la biodiversité au cœur des préoccupations et changer les regards sur le vivant ? Peut-on mobiliser autour de thématiques complexes ? Telles sont les questions qui ont animé l'équipe de la direction de la communication de l'OFB en 2022. Plusieurs projets phares, élaborés en veillant à différencier les médias selon les cibles, ont recueilli un franc succès.

C'est le cas de la médiatisation des contrôles sécheresse, organisée en période estivale : associée à des opérations de sensibilisation sur le terrain, elle a donné lieu à d'importantes retombées presse sur les enjeux de préservation de la ressource en eau.

Même succès pour la campagne réalisée en partenariat avec Konbini pour familiariser les jeunes de la tranche 18-35 ans aux enjeux de la biodiversité. Les échanges entre influenceurs et experts adoptent un ton léger tout en faisant des constats sans concession. Résultat : 5,4 millions de vues sur Instagram, Facebook et Tiktok pour la première vague, 2,2 millions pour la seconde. Les seniors, eux, ont été ciblés par une campagne sur la biodiversité dans le jardin en partenariat avec INC/ ConsoMag, diffusée sur les chaînes de France Télévisions (2 millions de téléspectateurs en audience cumulée) et relayée sur les réseaux sociaux.

En parallèle, l'OFB était au rendez-vous de multiples événements, avec un objectif constant : intégrer la biodiversité aux projets d'entreprises ou de territoires : salon des Maires et des Collectivités Locales, Forum Biodiversité et Économie, événements internationaux... Ces initiatives viennent conforter la communication déployée en faveur de l'engagement des acteurs : Entreprises Engagées pour la Nature, Territoires Engagés pour la Nature, Partenaires Engagés pour la Nature.

Ces projets ont également contribué à développer la notoriété de l'OFB, pour le positionner comme un établissement de référence sur les questions de biodiversité.

En novembre 2022, un baromètre a été réalisé par l'OFB via l'institut BVA, auprès d'un échantillon représentatif de la population de 2 000 Français de plus de 15 ans.

Que disent les Français ? La prise de conscience est là : 85 % sentent que leur vie dépend de l'état de la biodiversité et estiment qu'il est encore temps d'agir. 81 % des Français se déclarent sensibles aux questions liées à l'environnement. Mais il reste encore du chemin à parcourir : si 98 % des Français connaissent le mot biodiversité, 53 % ne savent pas précisément ce que recouvre ce terme.



EN LIGNE

Vidéos Konbini

La biodiversité dans le jardin



Les interventions

La politique d'intervention de l'OFB a poursuivi sa montée en puissance en 2022, avec l'adoption de son Programme d'intervention 2023-2025. L'OFB affirme ainsi sa stratégie d'intervention et renforce les outils de pilotage de sa mise en œuvre.

Adoption du programme d'intervention de l'OFB

Fruit d'un important travail de concertation au sein de l'établissement et avec les administrations de tutelle et les principaux partenaires de l'OFB, le programme d'intervention 2023-2025 de l'OFB a été adopté en novembre 2022 par le Conseil d'administration. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, il décline le Contrat d'objectifs et de performance. Ce Programme s'inscrit dans une triple ambition de priorisation, de sécurisation juridique et de soutenabilité financière. Dans une optique de transparence, il est complété par un Règlement des interventions qui fixe les règles juridiques et financières des interventions financières de l'établissement.

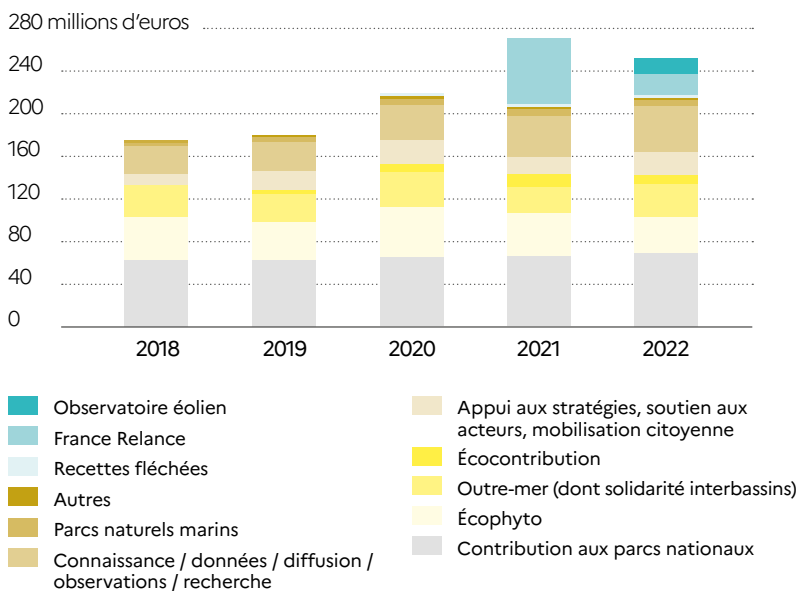


Une activité soutenue

Les dépenses d'intervention se sont élevées à 252 M€ en autorisations d'engagement, soit près de 50% du budget total de l'OFB. Elles sont portées par la poursuite de la mise en œuvre du plan France Relance (21 M€) et par le lancement de l'Observatoire national de l'éolien en mer (14 M€). En dehors de ces programmes bénéficiant de financements spécifiques de l'Etat et des dépenses sur recettes fléchées, le niveau d'engagement atteint 216 M€ en exécution en 2022, contre 208 M€ en 2021, soit une progression de + 8 M€ par rapport à 2021.

Les interventions de l'OFB ont soutenu des projets en faveur de la biodiversité et de l'eau conformément aux missions de l'OFB et aux orientations définies par le Contrat d'objectifs et de performance : appui aux politiques publiques, soutien aux acteurs et à la mobilisation citoyenne, mise en œuvre du plan Ecophyto II+, écocontribution au profit du fonds biodiversité géré par la Fédération nationale des chasseurs, connaissance - surveillance - recherche sur les espèces et les milieux, solidarité interbassins en faveur des infrastructures d'eau et d'assainissement dans les Outre-mer. Une partie de ces interventions a été mise en œuvre sous forme d'appels à projets.

La Commission des interventions, commission spécialisée du Conseil d'administration, a connu une activité soutenue, marquée par son implication dans l'élaboration du Programme d'intervention de l'OFB. Elle s'est réunie à 7 reprises en 2022 et a approuvé une cinquantaine de projets de soutiens financiers de l'OFB.



Les systèmes d'information

Renforcement et sécurisation des systèmes d'information

Au-delà de la mise en œuvre des outils permettant le travail des agents de l'établissement au quotidien, la direction des systèmes d'information (DSI) contribue de manière importante à la mise en œuvre des chantiers de modernisation de l'établissement.

Le Comité stratégique des systèmes d'information a statué sur la feuille de route 2022, confirmant ainsi la professionnalisation de la gouvernance de la DSI. La dynamique proactive s'est poursuivie avec la conduite de projets structurants.

La DSI a accompagné le transfert à l'OFB des agents et des activités des laboratoires d'hydrobiologie, en leur permettant de disposer d'outils opérationnels et d'un accès au système d'information de l'OFB dès l'automne 2022, avec pour perspective, à terme, une intégration complète dans le système d'information de l'OFB.

En parallèle, la DSI a travaillé à l'optimisation de l'application OSCEAN, qui permet aux agents exerçant des missions de police un suivi sécurisé des procédures judiciaires et des rapports administratifs.

Aux côtés de la direction des ressources humaines, la DSI a lancé le projet de transition vers le Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) interministériel RenoIRH, avec une bascule prévue au 1^{er} janvier 2024.

Le projet d'un système d'information des interventions a également été lancé.

Enfin, la DSI a engagé un projet majeur de l'infrastructure (serveur et stockage) pour l'adapter aux besoins et la rendre plus disponible et sécurisée. Ce projet s'accompagne d'un renforcement de la sécurité des postes de travail et des infrastructures, avec notamment l'installation d'une nouvelle solution de cybersécurité pour l'analyse des comportements anormaux.



Agents de la DSI en réunion
© Tous droits réservés



Le développement durable

Mobilité douce, sobriété énergétique !

Le plan d'actions développement durable est renforcé avec l'élaboration du plan de mobilité, du plan de sobriété énergétique, et le déploiement d'actions concrètes.

La réalisation du plan de mobilité s'appuie sur un diagnostic élaboré à partir d'un questionnaire, d'une étude d'accessibilité auprès de 15 responsables de sites pilotes, et d'une enquête auprès des personnels de ces sites. Le projet de plan d'actions a fait l'objet d'échanges en comité de pilotage, réuni en mai et septembre, afin de faire dialoguer les directions métiers et régionales, et d'amender le contenu du plan de mobilité.

Par ailleurs, dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et des tensions géopolitiques, l'élaboration du plan de sobriété énergétique a permis de renforcer la feuille de route définie suite à l'élaboration du bilan de gaz à effet de serre et de mettre en œuvre des actions à court terme. Des actions visant à réduire les consommations énergétiques ont été mises en œuvre. À titre d'exemple, l'OFB s'est doté de l'outil de suivi des fluides interministériel (OSFI) afin de suivre au plus près les consommations énergétiques et repérer les bâtiments les plus énergivores. La mise en place des certificats d'économie d'énergie et l'obtention de subventions dans le cadre des appels à projets ont également permis de réaliser des travaux permettant de réaliser des économies d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les consignes ministérielles visant à ajuster les conditions de chauffage et de climatisation dans les bâtiments ont été relayées à l'ensemble du collectif de travail.

Enfin, à l'occasion de la semaine européenne du développement durable, les personnels ont été invités à tester leurs connaissances pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre au travers d'un quiz, faire connaître leurs idées, bonnes pratiques, et participer pour la deuxième année consécutive, à la journée Cyber-Clean Day visant à « nettoyer » les données stockées dans les boîtes mails et équipements numériques.

Les agents de l'OFB sont-ils satisfaits de leur mode de déplacement ?

71%

oui



29%

non



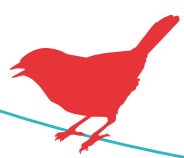
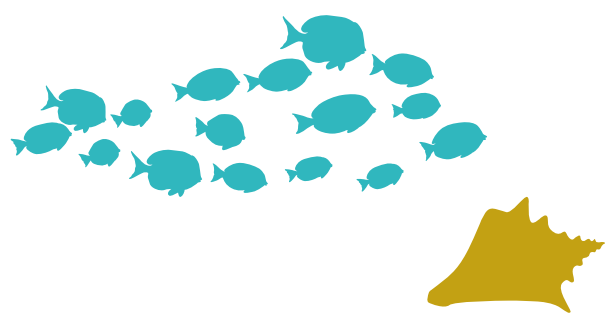
45% des agents prêts à changer leur mode de transport, avec en tête de podium :

- 1 - Véhicule hybride ou électrique
- 2 - Vélo à assistance électrique
- 3 - Covoiturage

Source : Enquête réalisée en interne auprès de 15 sites pilotes entre mai et juillet 2022 (359 réponses, soit un taux de 60 %).

Installation d'un abri à vélos sur le site de Cesson-Sévigné
© Tous droits réservés





LEXIQUE

- **CITES** : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
- **CNRS** : Centre national de la recherche scientifique
- **DREAL** : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **IFREMER** : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- **IGN** : Institut national de l'information géographique et forestière
- **INRAE** : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- **IPBES** : Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques)
- **MNHN** : Muséum national d'Histoire naturelle
- **ONF** : Office national des forêts
- **UICN** : Union internationale pour la conservation de la nature



Hippocampe moucheté (*Hippocampus guttulatus*) dans un herbier de zostères (*Zostera marina*).
© Benjamin Guichard / OFB





www.ofb.gouv.fr
[@OFBiodiversite](https://twitter.com/OFBiodiversite)




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ